



# Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

## 4791<sup>e</sup> séance

Mardi 22 juillet 2003, à 10 heures  
New York

Provisoire

---

<i>Présidente :</i>	Mme Palacio	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

## Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/715)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation entre l'Iraq et le Koweït**

#### **Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/715)**

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Vieira de Mello à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 juillet 2003 qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous prier, en votre qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, de bien vouloir autoriser, conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement provisoire du Conseil de sécurité, M. Adnan Pachachi, M. Ahmad Chalabi et Mme Aqueela al-Hashemi, membres du Conseil de gouvernement de l'Iraq, à participer à la réunion que le Conseil de sécurité tiendra, le mardi 22 juillet 2003, sur la question intitulée "La situation entre l'Iraq et le Koweït" ».

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/750.

Si je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Adnan Pachachi, M. Ahmad Chalabi et Mme Aqueela al-Hashemi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord

auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, document S/2003/715.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je suis ravi de voir mon Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello, à nos côtés aujourd'hui. Je suis sûr de parler en notre nom à tous en lui exprimant ma chaleureuse gratitude, ainsi qu'à ses collaborateurs et à toute son équipe, pour le travail remarquable réalisé jusqu'à présent. Je voudrais dire aussi un mot particulier de gratitude au personnel national et international des Nations Unies en Iraq pour le dévouement dont il fait preuve dans des conditions souvent difficiles.

Je tiens également à saluer la présence ici des représentants du Conseil de gouvernement de l'Iraq, dont la formation constitue une première étape importante vers le plein rétablissement de la souveraineté iraquienne.

Le Conseil est saisi de mon rapport (S/2003/715), que nous avons cherché à rendre aussi complet que possible malgré l'évolution rapide de la situation. Je laisserai à mon Représentant spécial le soin de donner un compte-rendu détaillé de sa mission jusqu'à présent.

Je voudrais toutefois saisir cette occasion pour réitérer les principes fondamentaux qui sous-tendent l'action des Nations Unies au titre de la résolution 1483 (2003) – principes que nous partageons tous : la nécessité du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq; la nécessité d'un rétablissement de la souveraineté du peuple iraquien le plus tôt possible; la nécessité du respect du droit du peuple iraquien à déterminer son propre avenir politique; la nécessité du respect de la souveraineté de l'Iraq sur son territoire et ses ressources naturelles; et la nécessité d'un retour de l'Iraq au sein de la communauté internationale comme partenaire à part entière et responsable, à l'aise avec ses voisins.

La résolution 1483 (2003) octroie à l'Organisation des Nations Unies le mandat d'aider le peuple iraquien dans tout un éventail de domaines. Dans tout ce que nous entreprenons, nous devons garder les intérêts du peuple iraquien à l'esprit. Nous

devons écouter quels sont leurs besoins tels qu'ils les expriment, et tenter d'y répondre. Je crois que c'est précisément ce que M. Sergio Vieira de Mello a fait tout au long des semaines qu'il a passées à Bagdad et lors de ses visites dans la région.

Notre objectif collectif reste de mettre rapidement fin à l'occupation militaire par la formation d'un gouvernement internationalement reconnu et représentatif. Entre-temps, il est essentiel que le peuple iraquien soit en mesure de voir un calendrier clair, assorti d'une chronologie spécifique d'événements conduisant, le plus tôt possible, à la pleine restauration de la souveraineté.

Concrètement, cela signifie que la création du Conseil de gouvernement doit être suivie d'un processus constitutionnel mené par les Iraquiens pour les Iraquiens. L'Organisation des Nations Unies continuera de jouer un rôle actif pour favoriser et appuyer le processus politique, en coopération avec le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la coalition.

Le peuple iraquien attend avec impatience de voir son pays devenir un État stable, démocratique et prospère. Pour y parvenir, il a besoin de l'appui de ses voisins et de la région dans son ensemble. Ce qui se passe en Iraq ne se passe pas dans le vide. Un Iraq stable, en paix avec lui-même et avec ses voisins, est dans notre intérêt collectif, et notamment celui de la région.

C'est pourquoi j'ai demandé à M. Vieira de Mello d'entamer un dialogue constant avec les dirigeants des pays voisins et de la région. Il a déjà tenu des consultations avec les hauts responsables ou les chefs d'État d'un certain nombre de pays et il entend étendre ces consultations à tous les États concernés. Je suis sûr de pouvoir compter sur leur coopération.

Les défis qui nous attendent en Iraq sont gigantesques. Faisons tous de notre mieux pour les relever. C'est la moindre des choses que nous devons au peuple iraquien.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

**M. Vieira de Mello** (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de faire le présent exposé au Conseil de sécurité sous votre présidence, Madame la

Présidente, trois jours seulement après notre rencontre à Bagdad.

En m'adressant à tous ceux qui sont présents dans cette salle, je voudrais plus particulièrement saluer les trois représentants du Conseil de gouvernement de l'Iraq, qui se trouvent dans la salle. Je suis ici pour présenter le rapport du Secrétaire général sur le travail effectué par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre le mandat qu'il lui a été confié par la résolution 1483 (2003). Je vais plus particulièrement me concentrer sur les aspects de ce mandat énumérés au paragraphe 8 de la résolution.

Dans mon présent exposé, je vais m'efforcer de compléter, et non de répéter, le texte du rapport. Je vais tenter de dépeindre la situation actuelle en Iraq, présenter les événements les plus récents concernant le processus politique actuellement en cours, et mettre en lumière les domaines dans lesquels l'ONU, aujourd'hui et dans un avenir immédiat, peut contribuer à la mise en œuvre de la résolution.

Mais avant d'entamer mon exposé proprement dit, je voudrais commencer par rendre hommage à l'extraordinaire peuple iraquien.

Au fil des dernières semaines, mes collègues et moi-même avons été tout à fait impressionnés par l'histoire de ce grand pays. Babylone a été décrite par Hérodote, en 450 avant J.-C., alors que la ville avait déjà plus de mille ans, comme d'une magnificence sans égal. La contribution de l'Iraq à notre compréhension et à notre appréciation du droit, des sciences et des arts, en fait, sa contribution à la civilisation humaine, a été immense.

Voilà qui devrait être, et qui est, une source de fierté pour le peuple iraquien – une fierté qui, aujourd'hui, est profondément blessée. L'Iraq est bien plus qu'un ancien régime répressif; il est bien plus qu'un État paria; et il est loin d'être seulement un théâtre de conflits, de privations et de violences. Il s'agit d'un pays ayant une histoire particulièrement riche. Que son passé immédiat ait été si terrible est en fait une tragédie à laquelle nous devrions tous réfléchir. Le peuple iraquien mérite bien mieux que ce que ces dernières années lui ont apporté.

La pierre angulaire de l'approche du Secrétaire général concernant l'activité de l'ONU en Iraq, ainsi qu'elle est présentée dans son rapport au Conseil, est que tout ce que nous entreprenons doit l'être pour le

bien et l'autonomie du peuple iraquien et du pays, que tout doit être décidé en consultation avec lui, et que tout doit avoir pour objectif de permettre, dès que possible, la restauration de la souveraineté et le plein retour de l'Iraq dans le concert des nations. L'ONU espère pouvoir, le plus vite possible, accueillir de nouveau l'un de ses membres fondateurs.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

En ce qui concerne le processus politique, à mon arrivée en Iraq au début du mois de juin, sans être expert de ce pays, pour moi, la seule première chose à faire était évidente, ainsi que le Secrétaire général l'a fait remarquer. Il s'agissait de parler avec le plus d'Iraquiens possible afin de comprendre ce qu'ils voulaient pour eux-mêmes et de quelle manière nous pouvions les aider à concrétiser leurs aspirations.

J'ai donc passé les dernières semaines à voyager aux quatre coins du pays et à rencontrer un vaste échantillon de la population iraquienne : politiciens, dirigeants de la société civile, avocats, leaders spirituels, docteurs, journalistes, artistes et défenseurs des droits de l'homme. De ces entretiens préliminaires émergent un certain nombre de thèmes récurrents.

Tout d'abord, ils veulent reprendre les rênes de leur pays. Ils veulent également que la sécurité et l'état de droit soient restaurés. Les Iraquiens veulent aussi voir les services de base rétablis : de l'électricité à tout moment, de l'eau potable, des écoles rouvrir et fonctionner, des hôpitaux fonctionner, et ainsi de suite. Ils veulent voir rétablies des institutions iraqiennes permanentes, représentatives et crédibles gérant ces services. Dans tous ces domaines, ils souhaitent de manière unanime, y compris ceux qui se montrent critiques voire réticents à l'égard des activités passées de l'ONU dans leur pays, voir l'Organisation assumer un rôle énergique et central.

Voilà les traumatismes, les craintes, les aspirations et les frustrations du peuple iraquien, auxquelles nous devons tous compatir et auxquelles nous devons répondre si nous voulons réussir dans notre entreprise.

La formation, le 13 juillet, du Conseil de gouvernement de l'Iraq a marqué une avancée importante vers cet objectif. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, cet organe a été investi de pouvoirs exécutifs importants, sur lesquels sont convenus conjointement les membres du Conseil de

gouvernement et l'Autorité provisoire de la coalition, mettant un accent particulier et non exclusif sur les affaires étrangères, les finances, la sécurité et le processus constitutionnel. Le Conseil de gouvernement nommera bientôt des ministres intérimaires iraqiens et, plus important encore, il désignera les représentants iraqiens dans les instances internationales.

Nous disposons désormais d'une institution qui, si elle n'est pas démocratiquement élue, peut néanmoins être considérée comme largement représentative des différentes circonscriptions électorales en Iraq. En tant que telle, sa création est un progrès dont la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies peuvent se féliciter. Cela signifie que nous avons maintenant un organe composé d'homologues iraqiens de haut niveau et reconnus, ayant crédibilité et pouvoir, avec lesquels nous pouvons tracer la voie de l'avenir. Pour que les décisions d'importance nationale fassent autorité, elles doivent être considérées comme le résultat d'un processus de prise de décisions iraquien aussi représentatif que possible.

Avec la formation du Conseil de gouvernement, nous entrons désormais dans une phase nouvelle qui succède au perturbant vide politique qui a suivi la chute du régime précédent. À mon retour à Bagdad, je compte rencontrer le Conseil de gouvernement pour définir la meilleure manière de développer ensemble les domaines d'activité que le Secrétaire général a énumérés dans son rapport, ainsi que tout autre domaine où il jugera que nous nous pouvons être d'un quelconque secours. Nous avons la ferme intention d'aider, de conseiller et d'appuyer ce premier organe du pouvoir exécutif iraquien tout en favorisant sa consolidation.

Je tiens à féliciter les dirigeants iraqiens du Conseil de gouvernement pour la sagesse politique avec laquelle ils assument ces responsabilités historiques. Je rends également hommage à l'Autorité provisoire de la coalition, plus particulièrement aux Ambassadeurs Bremer, Sawers et Crocker, pour les efforts déployés afin que la résolution 1483 (2003) soit pleinement mise en oeuvre le plus rapidement possible. Ainsi que le Conseil de sécurité en a convenu, il est essentiel que le jour où les Iraquiens se gouverneront eux-mêmes vienne rapidement. La formation du Conseil de gouvernement constitue un pas en avant dans cette direction. C'est pourquoi je me réjouis que les membres du Conseil aient l'occasion aujourd'hui de

rencontrer officiellement MM. Pachachi et Chalabi, ainsi que Mme Al-Ashimi, pour entendre leurs vues sur la transition et la période postérieure.

Si le processus qui a débouché sur la création du Conseil de gouvernement a été semé d'embûches, il y a tout de même lieu d'avoir bon espoir pour l'avenir. Le contexte qui prévaut actuellement en Iraq sur les plans juridique, politique et militaire constitue véritablement un fait sans précédent. La formation du Conseil de gouvernement a nécessité des consultations intenses et des compromis de la part de toutes les parties. Je suis convaincu que cette expérience sera très utile pour l'Iraq et l'aidera à relever les nombreux défis qui l'attendent.

L'Iraq doit régler un large éventail de questions politiques fondamentales. Il s'agira avant tout de déterminer les modalités de l'élaboration d'une constitution, ainsi que la date des élections et la nature précise de ces dernières. Ces élections sont impératives pour mettre en place, conformément à la résolution 1483 (2003), un gouvernement iraquien représentatif, reconnu par la communauté internationale.

Pour que la Constitution soit considérée comme crédible, il est essentiel que son élaboration s'inscrive dans un processus dirigé par les Iraquiens eux-mêmes. Tous sont d'accord sur ce point. Je me réjouis donc que le Conseil de gouvernement entende aborder cette question en priorité dans ses délibérations. Nous sommes disposés, si le Conseil de gouvernement en faisait la demande, à partager notre expérience dans ce domaine.

Préparer des élections est une tâche complexe et laborieuse. Je me félicite donc de la prochaine visite en Iraq de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques en vue d'entamer avec le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la coalition un dialogue sur les modalités éventuelles des élections et leur calendrier. Le lancement de ce processus ne saurait attendre, avant tout pour démontrer de façon tangible que l'on compte véritablement restituer à l'Iraq toute sa souveraineté le plus vite possible, et que la situation actuelle est provisoire.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, l'Iraq a besoin, plus que jamais, de l'appui de ses voisins. Comme il vient de l'indiquer, tout juste avant ma venue ici, j'ai rencontré S. A. R. le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite à Taëf. Je me suis

également rendu à Damas et à Téhéran, où j'ai rencontré les Présidents Al-Assad et Khatami ainsi que les Ministres des affaires étrangères Al-Shara'a et Kharrazi. Fin juin, j'ai accompagné le Secrétaire général à Amman, où nous nous sommes entretenus avec MM. Maher, Muasher et Gill – Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de la Jordanie et de la Turquie – ainsi qu'avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amr Moussa. J'espère me rendre dans ces pays voisins de l'Iraq, ainsi qu'au Koweït, à mon retour dans la région.

Tous se sont montrés soucieux d'accélérer le plus possible la mise en oeuvre de la résolution 1483 (2003). D'aucuns ont recherché l'assurance que le Conseil de gouvernement est un organe véritablement représentatif et indépendant, doté de vrais pouvoirs exécutifs. Il n'est pas surprenant qu'ils souhaitent tous l'avènement d'un nouvel Iraq en paix avec lui-même et avec ses voisins, et désirent que l'Organisation des Nations Unies prenne les choses en main pour faire de cette vision une réalité.

De mon côté, j'ai prié instamment tous les voisins de l'Iraq d'apporter leur plein appui, de reconnaître le Conseil de gouvernement et de lui fournir toute l'assistance voulue. Comme l'a signalé le Secrétaire général, l'objectif doit être d'aider à consolider l'unité nationale de l'Iraq, son intégrité territoriale, sa stabilité et sa prospérité. Ce faisant, les voisins de l'Iraq contribueront de manière significative à la paix et à la sécurité régionales et mondiales.

S'agissant de la sécurité, le processus politique – qui est loin d'avoir abouti – n'est que l'un des défis auxquels l'Iraq est actuellement confronté. Le Conseil n'ignore pas que la sécurité en Iraq demeure précaire. Un trop grand nombre de personnes meurent quasiment tous les jours. Il est impératif de rétablir le plus rapidement possible la sécurité et l'ordre public dans tout le pays, sinon, il en résultera de lourdes conséquences dans tous les domaines d'activité.

Lors des préparatifs qui ont précédé la formation du Conseil de gouvernement, des Iraquiens ayant coopéré avec l'Autorité provisoire de la coalition ont été victimes d'attentats. Les attaques dirigées contre la police iraquienne sont un autre phénomène inquiétant. Les attaques contre les forces de la coalition sont presque quotidiennes, ce dont la presse s'est largement fait l'écho. Parallèlement, la criminalité de droit commun pose un énorme problème, notamment suite à

la décision de Saddam Hussein, en octobre dernier, de libérer les prisonniers, à l'exception, bien sûr, des prisonniers politiques. Il ne faut pas sous-estimer l'impact potentiel de cette violence, qui risque de saper la confiance dans la transition et d'ébranler la détermination des Iraquiens chargés de conduire leur pays à travers cette période particulièrement sensible de son histoire.

Les représentants de l'ONU en Iraq demeurent vulnérable face à quiconque essaierait de prendre pour cible notre Organisation, comme l'ont montré les récents événements survenus à Mossoul qui sont décrits dans le rapport du Secrétaire général. Notre sécurité continue de dépendre, dans une large mesure, de la réputation de l'Organisation, de notre aptitude à montrer de manière tangible que nous sommes présents en Iraq pour venir en aide à la population, et de notre indépendance. Les attentats dirigés contre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dont l'un a été fatal, sont une autre source de vives préoccupations. Pas plus tard que ce matin, j'ai appris qu'un délégué du Comité international de la Croix-Rouge a été tué aujourd'hui lors d'un incident, au sud de la capitale.

Dans le contexte actuel, la Coalition est tenue, en priorité, de rétablir et de maintenir la sécurité et l'ordre public. De son côté, le Conseil du gouvernement dispose désormais des prérogatives nécessaires pour prendre des mesures relatives à la sécurité nationale iraquienne. En fin de compte, les Iraquiens sont les seuls habilités à assumer cette responsabilité au nom d'une autorité nationale crédible, respectée et dotée des ressources nécessaires.

Même si nous ne pouvons et ne voulons pas nous substituer à l'Autorité provisoire de la coalition dans ce domaine, l'ONU est prête à offrir sa modeste assistance, sous la forme de ses compétences spécialisées, afin de créer une capacité nationale qui fasse respecter l'ordre public. Nous disposons, à cet égard, d'une vaste expérience dans le domaine de la formation, surtout en matière de droits de l'homme. J'invite l'Autorité provisoire de la coalition et le Conseil de gouvernement à y faire appel et à accepter les offres d'assistance à la formation d'une police que plusieurs États Membres et organisations m'ont fait parvenir. Dans les semaines à venir, je compte concentrer mes entretiens avec l'Autorité provisoire de la coalition et le Conseil de gouvernement sur la

meilleure façon de procéder pour donner corps au paragraphe 8 h) de la résolution 1483 (2003).

Nous attendons également, pour la fin du mois, la visite de nos collègues du Bureau de l'ONU de Vienne, qui conduiront une mission d'évaluation afin d'étudier les meilleures stratégies envisageables pour lutter contre les différentes formes de crime organisé, en particulier contre la contrebande de stupéfiants. Je me suis entretenu de cette question avec mon collègue Antonio Costa pas plus tard que ce matin.

Par ailleurs, nous sommes prêts à prodiguer des conseils au sujet de la réforme pénitentiaire. Il est impératif de mettre sur pied un système carcéral digne de ce nom, qui prenne en charge les détenus dans les temps voulus et qui soit conforme à toutes les obligations relatives aux droits de l'homme. Nous avons détaché un collègue chevronné de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour apporter une assistance dans ce domaine.

Concernant l'aide humanitaire, les activités de l'ONU en Iraq ne datent pas de l'adoption de la résolution 1483 (2003). Bien avant cette date, une très grande importance avait été attachée à cette question, l'Organisation ayant réalisé un travail considérable dans le domaine humanitaire et aux fins de la mise en oeuvre du programme « pétrole contre nourriture ».

Au jour d'aujourd'hui, les besoins humanitaires immédiats sont largement satisfaits en Iraq. D'autres n'en demeurent pas moins, notamment en ce qui concerne les personnes déplacées. Il est également essentiel de s'attaquer, à pas mesurés mais dans sa globalité, au sort misérable des réfugiés, mis en relief lors de la récente visite du Haut Commissaire Lubbers. L'essentiel des fonds nécessaires pour résoudre les problèmes humanitaires en Iraq ont été généreusement offerts. Sur les 2,2 milliards de dollars demandés dans le dernier appel du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, près de 2 milliards ont été promis ou alloués. Comme le Conseil le sait, sur ces 2 milliards, 1,1 milliard provient du programme « pétrole contre nourriture », comme l'autorisent les résolutions 1472 (2003) et 1483 (2003). Les 900 millions de dollars supplémentaires proviennent des contributions volontaires. Néanmoins, des besoins se font ressentir dans d'autres domaines. Les secteurs de la réadaptation d'urgence, de la santé et du déminage, y compris l'enlèvement des munitions non

explosées, nécessitent de toute urgence un appui particulier.

S'agissant du programme « pétrole contre nourriture », et compte tenu de son ampleur, il allait de soi que son achèvement le 21 novembre allait être un défi. Un effort résolu et coordonné de toutes les parties devrait cependant nous permettre d'accomplir cette tâche. Pourtant, des besoins subsisteront bien au-delà de la fin du programme, c'est-à-dire jusqu'à la relance de l'économie et la baisse de la dépendance de l'aide humanitaire.

Au centre et au sud des pays, il existe une bonne coopération entre l'Autorité provisoire de la coalition, les ministères irakiens et les organismes compétents des Nations Unies. Les travaux de priorisation des contrats sont déjà bien engagés. Il importe de noter, toutefois, que le nombre de contrats actuellement signés est nettement supérieur aux prévisions, car les activités de relèvement et de reconstruction ont succédé à la phase humanitaire plus rapidement que prévu. Dans les semaines qui viennent, alors qu'on règlera les derniers détails du plan de reconstruction pour l'Iraq et du budget national de 2004 avant la conférence des donateurs, nous pouvons nous attendre à ce qu'il soit nécessaire d'affiner le processus en cours.

En ce qui concerne les trois gouvernorats du nord, l'Autorité provisoire de la coalition a proposé que l'Organisation des Nations Unies transfère la mise en oeuvre du programme aux autorités irakiennes tant aux niveaux régional que central. L'Autorité provisoire de la coalition fournirait appui et conseil au niveau supérieur. Nous préparons une stratégie de mise en oeuvre de ce transfert qui sera discutée avec le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la coalition.

Si l'on se tourne vers l'avenir, les besoins en matière de reconstruction sont de toute évidence énormes à court et à long terme, ce qui résulte non seulement du conflit mais surtout, je crois, des 13 années de sanctions, et de l'abandon et du délabrement que celles-ci ont entraînés. Comme l'indique la résolution 1483 (2003), cette reconstruction doit non seulement prendre en compte l'infrastructure, mais également l'administration publique, la gouvernance, la société civile et tous les autres éléments vitaux nécessaires à l'édification d'une société irakienne nouvelle.

Pour faire face à la diversité et à la complexité de la situation dès le premier jour de mon arrivée en Iraq, j'ai incorporé à mon équipe des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui m'ont donné des conseils ainsi qu'à nos homologues irakiens et aux membres de l'Autorité provisoire de la coalition. Grâce à l'expérience acquise par les organismes, les fonds et programmes des Nations Unies oeuvrant en Iraq depuis des années, nos activités ont été couronnées de succès et exemplaires en matière de coordination et d'intégration réelle des activités des Nations Unies. Je remercie toutes les institutions concernées de leur contribution à cet effort, qui devrait servir de modèle pour ce type d'opérations à l'avenir.

Lors d'une réunion informelle tenue le 24 juin aux Nations Unies à New York – à laquelle certains d'entre vous, ainsi qu'une délégation dirigée par l'Iraq ont pris part – la communauté internationale a clairement exprimé son soutien à un tel effort de reconstruction. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies, conjointement à la Banque mondiale, procèdera ces prochains mois à une série d'évaluations des besoins des divers secteurs, qui seront soumises, en consultation avec le Conseil de gouvernement, à une conférence des donateurs, prévue pour l'automne, en vue de déterminer les priorités de l'Iraq en matière de reconstruction.

Les membres du Conseil ne seront pas surpris d'apprendre qu'il y a un domaine qui m'intéresse tout particulièrement – les droits de l'homme. Trois points suscitent notre inquiétude : comment traiter des violations passées; comment garantir que les droits de l'homme seront protégés à l'avenir en mettant tout particulièrement l'accent sur les droits des femmes; et comment veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés et défendus aujourd'hui en Iraq. Tous les trois aspects méritent une attention particulière.

Les violations des droits de l'homme perpétrées sous le régime de Saddam Hussein sont connues de tous. Leur portée réelle, sur laquelle nous continuons de recevoir des informations l'est moins. Il est hélas, de plus en plus évident que les victimes qui ont subi la pire des violations – celle de leur droit à la vie – s'élèvent à plusieurs centaines de milliers. Il est raisonnable de penser que les incarcérations illégales, les tortures et les mauvais traitements ont eu lieu à une échelle tout aussi terrifiante.

Il incombe au peuple iraquien de décider de la manière de faire face à ces problèmes. L'efficacité de leurs actions à cet égard déterminera largement le degré d'harmonie qui prévaudra en Iraq à l'avenir. De même, s'ils traitent des problèmes du passé avec efficacité, cela garantira que ces crimes odieux ne se répéteront jamais. Comme toujours, le passé et le futur sont inextricablement liés.

Nombre des questions débattues actuellement, notamment les crimes passés perpétrés contre le peuple iraquien, seront douloureuses et difficiles pour le peuple iraquien. De ce fait, et compte tenu de la gravité de ces crimes, il me semble qu'il serait utile d'envisager la création d'un groupe d'experts mixte constitué d'Iraquiens et de personnalités internationales pour étudier en détail les options les plus pertinentes pour l'Iraq.

L'Organisation des Nations Unies continuera de faciliter le dialogue sur ces questions et offrira, en collaboration avec mon Bureau de Genève, son expérience là où cela est nécessaire. Nous attendons également avec le plus grand intérêt la visite en Iraq du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme en Iraq, M. Andreas Mavrommatis. Je demande instamment au Conseil de gouvernement d'accorder une attention particulière à l'élaboration d'un plan d'action national en matière de droits de l'homme pour permettre aux Iraquiens de traiter de manière coordonnée et globale des myriades de questions ayant trait aux droits de l'homme, notamment par la création éventuelle d'une institution indépendante nationale chargée des droits de l'homme. Les délibérations prochaines sur la Constitution offriront une occasion unique pour intégrer les droits de l'homme dans la nouvelle loi fondamentale iraquienne.

L'accès à l'information pose aujourd'hui un grand problème aux Iraquiens. Il n'existe actuellement pas de moyens d'information nationaux desservant le grand public qui puissent être considérés comme indépendants, objectifs et globaux. Après avoir été privés du droit à l'information pendant si longtemps, les Iraquiens sont impatients de voir les choses évoluer. J'ai donc l'intention d'examiner, avec les médias iraquiens, ainsi qu'avec le Conseil de gouvernement, la possibilité de les aider – comme nous l'avons déjà fait ailleurs – à créer une radio d'informations nationale et impartiale, en collaboration avec des donateurs internationaux et des organisations non

gouvernementales. La clarté et la fiabilité en matière d'informations sont indispensables pour apporter une tranquillité d'esprit aux Iraquiens et apaiser leurs craintes.

La situation actuelle de l'Iraq est difficile : une situation d'après conflit dans laquelle des actes hostiles sont perpétrés au quotidien; la prolifération des armes, souvent autorisées, mais plus souvent encore illégales; et l'occupation militaire. Dans ce contexte tendu, la protection des droits de l'homme ne peut que susciter des inquiétudes. Les Iraquiens m'ont parlé de leurs craintes et de leur angoisse à cet égard, comme cela a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général. De même, les organisations non gouvernementales chargées des droits de l'homme jouent un rôle crucial et utile pour suivre les faits les plus récents.

J'ai fait part aux Ambassadeurs Bremer et Sawers de mes préoccupations au sujet des fouilles, des arrestations, du traitement des détenus, de la durée de la détention préventive, de l'accès à la prison par la famille et les avocats, et de la création d'une base de donnée centrale pour les prisons. Ils m'ont écouté et m'ont informé des mesures prises pour traiter et régler toutes ces questions. Vendredi dernier, j'ai visité avec l'Ambassadeur Bremer et ses collègues le centre de détention principal à Abu Ghraib, en cours de reconstruction, ainsi qu'un camp voisin où les prisonniers sont détenus temporairement. Cela nous a permis de passer en revue une fois de plus tous ces sujets d'inquiétudes avec les fonctionnaires concernés.

En bref, j'ai déclaré qu'il était essentiel que les forces de la coalition démontrent par leurs actes l'importance du respect du droit humanitaire international et des droits de l'homme, et l'Autorité provisoire de coalition a à l'évidence partagé ce point de vue. On ne saurait attendre rien de moins dans l'Iraq d'aujourd'hui.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

Pour terminer, permettez-moi de faire les observations suivantes sur ce qu'il reste à faire et sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies pourra apporter son aide.

Premièrement, il me semble que le Conseil de gouvernement a un pouvoir exécutif crédible et qu'il est généralement représentatif des divers mouvements politiques existant en Iraq.

Deuxièmement, pour qu'il puisse réussir, le Conseil de gouvernement aura besoin du plein appui de la communauté internationale et du peuple iraquien, dont il devra mériter la confiance et le respect jour après jour. Il doit être habilité à apporter des améliorations tangibles au bien-être de la population sans devenir la cible de critiques, en raison des obligations juridiques de l'Autorité provisoire de la coalition dans les circonstances actuelles.

Troisièmement, il faut le plus rapidement possible un calendrier clair prévoyant le rétablissement, dans les meilleurs délais, de la souveraineté iraquienne. J'ai déjà souligné ce point, mais il convient de le répéter. Les Iraquiens doivent savoir que la situation actuelle prendra rapidement fin. Ils doivent savoir que la stabilité sera rétablie et que l'occupation prendra fin. L'établissement d'un calendrier clair assorti d'échéances précises leur donnera cette assurance et contribuera à stabiliser la situation.

Quatrièmement, je suis d'avis que nous avons des raisons de nous montrer optimistes en ce qui concerne l'avenir de l'Iraq. Mais nous disposons d'une marge d'erreur limitée. La situation demeure fragile. Les Iraquiens savent mieux que quiconque comment, quand et à quel rythme il faut procéder dans leur propre pays. Notre plus grande contribution consistera à suivre leurs instructions et, le cas échéant, à les aider à forger un consensus entre eux. Enfin, comme je l'ai déjà indiqué, l'Autorité doit prendre les rênes afin d'assurer la sécurité et de rétablir l'ordre public.

Quelle aide peut apporter l'ONU? La résolution 1483 (2003) prévoit pour l'ONU des possibilités considérables de jouer efficacement son rôle en Iraq. Le mandat n'est pas clair, mais, en même temps, la situation en Iraq est unique et nécessite donc une approche exceptionnelle. Son manque de clarté permet au rôle de l'ONU en Iraq d'émerger et de se renforcer à mesure qu'évolue la situation sur le terrain. Le rapport du Secrétaire général énonce un certain nombre de domaines dans lesquels l'ONU peut aider et proposer une structure qui devra être constamment évaluée à mesure que le programme « pétrole contre nourriture » s'acheminera vers sa fin, que les activités humanitaires se ralentiront et que les besoins en développement économique et social augmenteront. Lors de cette phase nouvelle de la participation de l'ONU en Iraq, une attention particulière sera accordée au recrutement

du personnel local et au renforcement des capacités des ressources humaines nationales.

En bref, le rapport insiste particulièrement sur le fait que nous devons faire preuve de souplesse et être capables de répondre rapidement aux demandes d'assistance quand elles sont faites. Il indique également que la mise en oeuvre du mandat exigera un travail constant, avec des directives à court terme et d'autres, qui, de façon plus naturelle, apparaîtront ultérieurement.

L'ONU ne peut pas remplacer l'Autorité provisoire de la coalition ni ne devrait jouer le rôle qui incombe aux Iraquiens de façonner l'avenir de leur pays. Ce que peut faire l'ONU, c'est aider à faciliter et à renforcer, d'une part, le consensus entre les Iraquiens et, d'autre part, entre les Iraquiens et l'Autorité provisoire de la coalition.

Nous avons essayé de développer quelques aspects de notre programme d'action. La réforme des institutions principales et la mise en place des processus électoral et constitutionnel, par exemple, sont des entreprises essentiellement politiques ayant de profondes implications pour l'avenir de l'Iraq. Il est donc essentiel que ce soit la population iraquienne qui décide de la marche à suivre et que l'ONU appuie en conséquence sa mise en oeuvre, si besoin est. C'est pourquoi notre plan doit encore, pour une grande part, être élaboré et attend d'être débattu avec le Conseil de gouvernement.

D'ici la fin de l'année, le Secrétaire général, comme il l'indique dans son rapport, se propose de constituer en Iraq une équipe d'experts sous la coordination de son Représentant spécial. Ils pourront répondre efficacement aux demandes d'assistance qui nous ont été adressées et qui nous seront adressées. Je souhaite remercier mes collègues de l'équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Iraq et du Secrétariat pour avoir contribué à ce que les premières semaines de la tâche qui nous est confiée en vertu de la résolution 1483 (2003) se soient déroulées sans heurts.

Je souhaite faire une dernière observation. Je me suis entretenu avec de nombreux Iraquiens qui m'ont fait part du sentiment de trahison qu'ils ont ressenti, du fait que la communauté internationale n'a pas reconnu de façon adéquate leur souffrance. À mon sens, nous avons une dette envers la population iraquienne et la meilleure façon de s'en acquitter est par nos paroles et

nos actes et par notre détermination à aider au relèvement de son pays maintenant et à l'avenir. Comme l'a dit le Secrétaire général, le peuple iraquien ne mérite rien de moins.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Vieira de Mello de sa déclaration exhaustive.

Je donne la parole à M. Adnan Pachachi, chef de la délégation du Conseil de gouvernement de l'Iraq.

**M. Pachachi** (*parle en arabe*) : Je souhaite d'emblée exprimer ma profonde gratitude au Conseil pour nous avoir invités à prendre part à la présente séance historique. Mes remerciements vont en particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, et leurs collègues pour leurs efforts concernant la situation en Iraq et l'avenir du pays. Nous prendrons en compte leurs observations précieuses et leurs propositions constructives.

C'est réellement pour moi et mes deux collègues, Mme Aqeela al-Hashemi et M. Ahmad Chalabi, un grand plaisir et un insigne honneur d'intervenir devant le Conseil de sécurité au nom de l'Iraq et du Conseil de gouvernement intérimaire, dont nous avons l'honneur d'être membres.

Notre patrie s'est libérée du joug oppressif et tyrannique d'un régime qui a opprimé notre peuple durant trois décennies, qui nous a spoliés de notre liberté, qui a compromis notre dignité et perpétré les pires formes d'oppression, comme en témoignent les charniers qui sont découverts à présent dans tout le pays. En dépit des souffrances, de la frustration et de l'oppression subies à cause des conditions de vie et de sécurité actuelles, qui ne se sont pas améliorées aussi rapidement que nous l'avions espéré, le peuple iraquien a enfin pu goûter à la liberté dont il avait été privé toutes ces années. Le peuple iraquien ne reviendra jamais à une société fondée sur la peur et l'injustice. Les citoyens irakiens peuvent exprimer leurs vues et faire part de leurs aspirations en toute liberté.

Un État caractérisé par ses services de renseignement, les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires a pris fin et ne reviendra plus. Le peuple iraquien considère notre participation à la présente séance comme une reconnaissance claire et explicite de la souveraineté iraquienne, que le Conseil a souligné au deuxième alinéa du préambule de sa

résolution 1483 (2003). Le Conseil de gouvernement a été créé en tant que symbole de la détermination nationale à préserver la souveraineté de l'Iraq, à sauvegarder son unité et son intégrité territoriale, à oeuvrer en faveur d'un avenir meilleur pour son peuple et à resserrer le tissu social, après l'écroulement de toutes les valeurs et de la cohésion sociale et l'érosion de l'unité nationale durant ces heures sombres.

Le Conseil de gouvernement – qui représente tout l'éventail de la société iraquienne et dont les membres ont été choisis suite à d'amples et laborieuses consultations entre personnalités irakiennes de différentes obédiences religieuses, ethniques et politiques – a été assisté au cours des négociations intenses qui ont précédé la formation du Conseil par des représentants de l'Autorité provisoire de la coalition et par le Représentant spécial du Secrétaire général, conformément au paragraphe 9 du dispositif de la résolution 1483 (2003). Nous tenons à ce que soit consignée notre sincère gratitude à leur égard pour les efforts qu'ils ont consentis.

La résolution 1483 (2003) n'a pas énoncé de façon claire et précise les fonctions de l'administration intérimaire. Cette souplesse dans la portée de la résolution a permis de disposer d'une certaine latitude pour étendre les pouvoirs du Conseil de gouvernement de façon à couvrir tous les aspects de l'administration du pays. Toutes nos propositions à cet égard ont été pleinement entendues.

L'objectif primordial que nous gardons toujours à l'esprit est de raccourcir la durée de la période d'administration intérimaire et de mettre sur pied un gouvernement élu dans le cadre d'une constitution qui sera entérinée par la population lors d'élections libres. Les élections devront être ouvertes à tous et la population devra pouvoir exprimer librement ses opinions.

Le projet de constitution sera examiné par une assemblée constituante représentant tous les groupes politiques, sociaux et religieux. Le Conseil de gouvernement préparera cette assemblée en définissant les modalités de participation des représentants et d'adoption des mesures législatives qui s'imposent ainsi que d'autres mesures permettant d'en faciliter le fonctionnement, notamment dans les domaines du droit électoral, du recensement de la population, de l'inscription sur les listes électorales, de l'organisation des partis politiques et d'autres questions relatives à la

liberté d'expression et de réunion. Avec ses connaissances spécialisées et son expérience, l'ONU pourrait également nous aider à préparer ce texte législatif.

La Constitution, très attendue par la population iraquienne, mettra en place un système démocratique, pluraliste et fédéral qui garantira les droits fondamentaux de la population, consolidera la primauté du droit au sein d'un système judiciaire indépendant, assurera la passation pacifique des pouvoirs par le biais d'élections libres, placera les forces armées sous l'autorité de l'administration élue et donnera aux femmes une voix à part entière, sur la base de l'égalité des droits.

En bref, nous aspirons à la création d'une société civile croyant aux libertés individuelles comme principe fondateur de Gouvernement et rejetant les systèmes totalitaires, qui n'ont valu à notre peuple que tourments et destructions.

Je voudrais à présent évoquer certaines des questions pressantes que va devoir régler le Conseil de gouvernement intérimaire. La liste qui suit n'est toutefois pas exhaustive.

Premièrement, il est nécessaire de nommer des ministres, de pourvoir les postes vacants au sein des organes de l'État et des ministères et de nommer du personnel compétent n'ayant été impliqué dans aucun crime commis par le régime précédent.

Deuxièmement, les ambassades iraqiennes à l'étranger doivent être rouvertes pour pouvoir vaquer à leurs fonctions habituelles. Les représentants des gouvernements étrangers doivent être reçus et des représentants iraqiens nommés auprès des organisations internationales, à commencer par l'ONU. L'Iraq va s'atteler ensuite à l'amélioration des relations avec les pays arabes voisins, ses autres voisins et l'ensemble de la communauté internationale.

L'Iraq va avoir besoin d'une aide considérable dans tous les domaines afin de redresser son économie, de moderniser son industrie, de réformer son système éducatif, d'améliorer ses services sanitaires et de pourvoir aux besoins essentiels de toute sa population. Il ne fait pas de doute dans mon esprit que l'ONU et ses institutions spécialisées auront un rôle important et crucial à jouer dans tous ces domaines.

Troisièmement, l'une des fonctions essentielles du Conseil de gouvernement est d'assurer la sécurité et

la stabilité et de mettre en place des institutions capables de reconstituer la police et l'armée nationales et de leur permettre de maintenir la stabilité et la sécurité en Iraq. Il faudra faire appel à la police et à l'armée pour éliminer les éléments destructeurs et les saboteurs qui continuent d'entraver le processus en cours et de nuire aux intérêts de la population civile.

Quatrièmement, il va falloir réexaminer les lois promulguées par le régime précédent et qui lui ont permis de resserrer son emprise sur le pays. Le système judiciaire, qui a été totalement détruit par le régime précédent, doit être réformé.

Cinquièmement, des tribunaux spéciaux doivent être constitués afin de traduire en justice ceux qui ont commis des crimes sous le précédent régime iraquien, et qui doivent comparaître pour leurs crimes humanitaires contre le peuple iraquien. Ces tribunaux poursuivront les criminels mis en accusation. Nous avons demandé à un groupe spécial de membres du Conseil de présenter des propositions concernant la formation de ces tribunaux spéciaux.

Il va falloir relancer l'économie nationale iraquienne et mettre sur pied des programmes de création d'emplois pour les chômeurs; réduire la pauvreté d'un large secteur de la société, dont un fort pourcentage vit encore en dessous du seuil de pauvreté; promouvoir la justice et l'équité dans la répartition des richesses nationales et consolider la liberté politique à mesure que la situation économique s'améliorera.

Nous veillerons à ce que tous les citoyens puissent bénéficier des immenses richesses nationales de l'Iraq en créant un fonds spécial à cet effet et nous veillerons au dédommagement des victimes des déplacements forcés et des spoliations perpétrées par le régime sanguinaire de Saddam Hussein.

Le Conseil de gouvernement a pris un certain nombre de décisions qui vont lui permettre de commencer la mise en oeuvre de cet ambitieux programme. En ce qui concerne la sécurité, le Conseil a décidé d'employer au moins 30 000 policiers iraqiens, de les former, de les équiper et de les payer de façon équitable. Le Conseil a décidé également de mettre en place le plus promptement possible au moins 1 500 écoles et cliniques dans tout l'Iraq.

Toujours sur le plan économique, tous les salaires, y compris les arriérés, seront versés et nous allons mettre en place un programme permettant de

réinsérer plus de 200 000 soldats démobilisés dans les emplois de la société civile, en particulier dans les travaux publics et le secteur du bâtiment. Le Conseil de gouvernement va établir le budget de manière à répondre aux besoins de la population et il va réformer le système monétaire actuel et émettre une nouvelle devise afin que tous les citoyens aient un pouvoir d'achat. La contribution de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées à cet effort, sera d'une importance capitale.

Les défis auxquels nous devons faire face sont considérables. Le Conseil assume des responsabilités nombreuses, difficiles et variées. L'on ne saurait exagérer la responsabilité considérable que portent les membres du Conseil. Nous aurons aussi besoin du plein appui du peuple iraquien. Nous devons lui donner la preuve de notre crédibilité et de notre capacité à le guider dans ce processus historique.

Je suis personnellement optimiste. Le peuple iraquien a prouvé qu'il peut cohabiter dans l'harmonie et la tolérance et nous consentirons tous les efforts possibles pour surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Nous comptons sur le soutien du Conseil pour rendre à l'Iraq sa juste place au sein de la communauté internationale.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Adnan Pachachi, chef de la délégation du Conseil de Gouvernement de l'Iraq pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous sommes ravis de vous voir, Madame la Présidente, présider la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation en Iraq. Je voudrais remercier la délégation de l'Espagne pour ses efforts en vue de faciliter la convocation de cette réunion importante. Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général ainsi qu'à son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, et à son équipe. Je voudrais l'informer que la Syrie attache une importance énorme au rôle que l'Organisation des Nations Unies est censée jouer en Iraq dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le rétablissement, le plus rapide possible, de l'indépendance et de la souveraineté de l'Iraq et de son contrôle sur ses richesses et ressources nationales.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Vieira de Mello, s'est rendu en République arabe syrienne le 16 juillet 2003, ayant ainsi l'occasion d'informer les dirigeants syriens des efforts entrepris par l'ONU en Iraq afin de rétablir la sécurité et la stabilité et d'ouvrir la voie à des élections démocratiques, en vue de former un gouvernement iraquien en mesure de restaurer la souveraineté et l'unité du pays et de mettre un terme à l'occupation de son territoire.

Le Président de la République arabe syrienne, M. Bashar Al-Assad, a indiqué sans équivoque que, en tant que membre de l'ONU, membre élu du Conseil de sécurité et pays arabe voisin de l'Iraq, la Syrie est véritablement soucieuse de l'avenir de l'Iraq, de son indépendance et de son intégrité territoriale. La Syrie tient beaucoup à la liberté, à l'indépendance et à la dignité du peuple iraquien. Le Président Al-Assad a souligné que la Syrie appuiera toutes les mesures prises par l'ONU pour mettre un terme à l'occupation et rétablir le contrôle du peuple iraquien sur ses affaires intérieures.

La délégation syrienne a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2003/715), son premier soumis au Conseil en vertu du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003). À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour les efforts que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Représentant spécial, M. Vieira de Mello, accompagné de son équipe, déploient pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1483 (2003), concernant le rôle de l'ONU en Iraq.

Il est important de mettre en relief certains paragraphes de cette résolution, qui constituent le cadre du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier ceux relatifs à la coordination de l'assistance à des fins humanitaires et de reconstruction, ainsi que ceux relatifs aux efforts de rétablissement des institutions locales et nationales indispensables pour garantir une gestion des affaires publiques par les organes représentatifs du peuple iraquien, notamment ceux fournis pour encourager le processus de formation d'un gouvernement iraquien représentatif et internationalement reconnu.

Notre délégation a passé en revue le but des activités de l'ONU et de la communauté internationale en Iraq, et les difficultés auxquelles elles se heurtent. En fait, le Secrétaire général, dans le tout premier

paragraphe de son rapport, ainsi que plusieurs paragraphes ultérieurs, affirme que les intérêts du peuple iraquien, notamment le rétablissement le plus rapidement possible de la souveraineté iraquienne, sont l'un des éléments les plus fondamentaux. Il ajoute également que les Iraquiens ont insisté sur le fait que la démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur, mais qu'elle devait naître des aspirations du peuple iraquien et de ses choix véritables. La délégation syrienne partage, à cet égard, le point de vue du Secrétaire général et de son Représentant spécial.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à M. Vieira de Mello pour les efforts qu'il fournit afin de faire cesser les souffrances du peuple iraquien. Ce dernier a souffert des sanctions imposées par le Conseil de sécurité pendant plus de 10 ans. Nous sommes également d'accord avec les observations formulées par le Secrétaire général au paragraphe 20 de son rapport. Il indique que les interlocuteurs iraquiens du Représentant spécial « ont souligné que c'était aux Iraquiens eux-mêmes qu'il appartenait de conduire le processus constitutionnel ». Cela est tout à fait juste. Le même paragraphe indique également que les Iraquiens sont persuadés que le processus constitutionnel devrait être déterminé sur la base d'élections.

En outre, la teneur du paragraphe 23 du rapport mérite d'être prise en compte et appuyée. Ce paragraphe affirme que l'Autorité devrait « transférer à un organe de direction iraquien largement représentatif et coopté des pouvoirs exécutifs concrets, y compris pour la formulation des politiques, la prise de décisions et l'établissement et l'exécution du budget ».

Le rapport aborde également la question de la formation d'une autorité intérimaire en Iraq dans les circonstances actuelles. Ma délégation tient à souligner que le Conseil de gouvernement devrait prendre des mesures conformes aux vœux du peuple iraquien en consolidant l'unité nationale, en mettant rapidement en place un gouvernement national élu et mettant fin à l'occupation dans les plus brefs délais. Les actions de ce Conseil seront inmanquablement évaluées sur la base des mesures qu'il prendra dans l'intérêt du peuple iraquien et dans l'objectif de préserver des relations de bon voisinage avec ses voisins et ses frères.

Les observations formulées par le Secrétaire général à la fin de son rapport s'accordent pleinement avec le rôle de l'Organisation des Nations Unies et

avec ses vues à ce sujet, en particulier lorsqu'il cite son Représentant spécial, qui a rappelé à tous les intéressés que

« le Conseil de sécurité s'était déclaré résolu à ce que le jour où les Iraquiens se gouverneraient eux-mêmes vienne rapidement » (*ibid.*, par. 105)

et qui a souligné que

« le Conseil s'était prononcé pour la formation d'un gouvernement représentatif, fondé sur l'état de droit et garantissant la justice et des droits égaux à tous les citoyens iraquiens, sans considération d'appartenance ethnique, de religion ou de sexe » (*ibid.*).

On ne peut qu'approuver les conclusions du Secrétaire général et de son Représentant spécial, exposées plus loin dans le rapport, à savoir qu'il importe

« de présenter aux Iraquiens un calendrier précis des étapes à franchir jusqu'au plein rétablissement de la souveraineté nationale » (*ibid.*, par. 107)

et qu'il est

« urgent que soit définie clairement et précisément la séquence des événements qui déboucheront sur la fin de l'occupation militaire. » (*ibid.*)

Je voudrais une nouvelle fois remercier le Représentant spécial de son empressement à participer à la création d'un tel cadre de coopération avec toutes les parties concernées.

Quant à la « dimension régionale » dont il est question au paragraphe 108 du rapport, nous la jugeons extrêmement importante. Et c'est d'ailleurs ainsi qu'elle est présentée dans le rapport. Une coopération doit impérativement être nouée avec les voisins de l'Iraq, ainsi que le souligne le Secrétaire général, car l'Iraq ne saurait rester isolé de ses frères et voisins. Nous exprimons une nouvelle fois notre reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour tous leurs efforts à cet égard.

Nos frères, les Iraquiens, qui sont unis à la Syrie par des liens géographiques, consanguins, historiques et culturels et par des intérêts communs, ont été plongés dans l'obscurité pendant de nombreuses années. Ils savent bien que la Syrie est restée à leurs

côtés tout au long de leurs souffrances et que nous avons partagé leur douleur. Cela fait plusieurs décennies que la Syrie accueille par dizaines de milliers des Iraquiens victimes de l'oppression, de la répression et des conséquences du siège. À l'occasion du présent débat au Conseil de sécurité sur la situation en Iraq, la Syrie se déclare une nouvelle fois préoccupée quant à l'avenir, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et quant à la liberté et la dignité de son peuple.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de ses paroles aimables à l'égard de mon pays.

**M. Zhang Yishan** (Chine) (*parle en chinois*) : Pour commencer, Madame la Présidente, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de vous être déplacée personnellement à New York pour présider l'importante séance d'aujourd'hui.

La délégation chinoise remercie le Secrétaire général Kofi Annan de son récent rapport sur l'Iraq et des exposés supplémentaires que lui et son Représentant spécial, M. Sergio Vieira de Mello, viennent de faire.

Nous avons écouté avec grand intérêt la déclaration du Secrétaire général, dans laquelle il a très clairement exposé la situation actuelle en Iraq ainsi que les aspirations du peuple iraquien, tout en expliquant de façon brève et concise les tâches à accomplir dans le pays. Comme d'habitude, sa déclaration est l'écho de sa sagesse et de sa vision, et je voudrais qu'il soit pris acte du fait que je l'apprécie au plus haut point et que j'y souscris pleinement.

Je remercie également le Représentant spécial Vieira de Mello et son équipe de leurs efforts et de leur dur labeur. Par ailleurs, nous prenons acte de la déclaration faite par le représentant du Conseil de gouvernement de l'Iraq, M. Pachachi.

Au cours des deux derniers mois, M. Vieira de Mello, agissant en vertu du mandat de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, a noué d'importants contacts avec différents secteurs iraqiens et autres parties concernées, et pris connaissance de leurs vues sur la reconstruction du pays. Il nous a fourni des informations importantes, qui nous ont permis de saisir, pleinement et de manière objective, la situation en Iraq et les aspirations du peuple iraquien.

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait plusieurs recommandations utiles sur la voie à suivre. Nous apprécions à leur juste valeur les précieuses contributions du Secrétaire général et de M. Vieira de Mello. Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement chinois continuera de les appuyer dans la mise en oeuvre des récentes résolutions du Conseil de sécurité.

Dans le rapport du Secrétaire général et les exposés additionnels faits par lui-même et M. Vieira de Mello, trois points en particulier ont retenu notre attention.

Premièrement, le peuple iraquien espère ardemment assister au prompt rétablissement de sa souveraineté et d'un gouvernement autonome. Deuxièmement, la situation en matière de sécurité en Iraq reste instable, tandis que la reconstruction économique sera une tâche de longue haleine. Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies peut et doit prendre une part active à la reconstruction. La Chine tient à exposer ses vues en s'appesantissant sur ces domaines.

Premièrement, nous comprenons parfaitement la forte aspiration du peuple iraquien à être maître de son propre pays. Nous souhaitons, dans les plus brefs délais, la mise en place d'une administration intérimaire largement représentative et approuvée par le peuple iraquien. Nous sommes favorables au lancement rapide d'un processus constitutionnel conduit par et pour les Iraquiens. Le Conseil de gouvernement de l'Iraq a été créé il y a une semaine. Nous nous en félicitons et partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle

« il importe de présenter aux Iraquiens un calendrier précis des étapes à franchir jusqu'au plein rétablissement de la souveraineté nationale » (*S/2003/715, par. 107*)

Nous attendons avec impatience le jour où l'Iraq retrouvera sa place au sein de la communauté internationale en tant que membre souverain et indépendant poursuivant une politique de bon voisinage.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par les problèmes de sécurité en Iraq ainsi que par leurs répercussions négatives sur le rétablissement d'une vie normale pour le peuple iraquien et sur les secours humanitaires internationaux. Assurer la sécurité et la stabilité en Iraq est

indubitablement une tâche importante et pressante. La sécurité est étroitement liée à la reconstruction et au développement. Nous espérons que, grâce aux efforts des parties concernées, l'ordre public sera rétabli en Iraq et que la sécurité s'améliorera rapidement.

Après avoir enduré des années de sanctions économiques et le fléau de la guerre, l'Iraq se trouve confrontée à la tâche complexe et ardue de la reconstruction. Pour relever ces défis de manière efficace, la participation et un appui considérables de la communauté internationale sont nécessaires. À ce titre, la conférence internationale sur la reconstruction de l'Iraq, prévue en octobre, est une mesure significative. Nous espérons qu'elle portera ses fruits.

Troisièmement, nous sommes favorables à un rôle actif et réel pour l'Organisation des Nations Unies dans le processus politique et le relèvement économique de l'Iraq. La résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité crée une bonne base pour cet effort. Elle reflète le consensus qui prévaut au sein de la communauté internationale. Elle devrait donc être pleinement mise en oeuvre. Comme l'a dit le Secrétaire général, la légitimité et l'impartialité de l'Organisation des Nations Unies sont un atout considérable lorsqu'il s'agit de promouvoir les intérêts du peuple iraquien. Les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général quant au futur rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de reconstruction de l'Iraq sont opportunes et de la plus haute importance. Le Conseil devrait leur accorder toute son attention et les prendre en considération.

Je tiens à redire que la Chine attache une grande importance au relèvement de l'Iraq. Elle a été l'un des premiers pays à offrir une assistance humanitaire à l'Iraq. Nous continuerons à appuyer le peuple iraquien dans la mesure de nos moyens. Nous sommes prêts à travailler avec les autres membres de la communauté internationale afin d'aider le peuple iraquien dans ses efforts de relèvement et de faciliter une stabilisation et un développement national rapides.

Le peuple iraquien a une longue histoire et une culture ancienne. Son pays est le berceau de la civilisation. Ce peuple ardent au travail, courageux et talentueux a apporté une contribution remarquable au développement de l'humanité à travers toutes les périodes de l'histoire. Nous sommes convaincus que, même confronté à une situation extrêmement délicate, complexe et périlleuse, ce grand peuple ajoutera à son

histoire, grâce à sa sagesse et par sa seule action, un nouveau chapitre de paix, de stabilité, de développement et de prospérité.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. de La Sablière** (France) : Je souhaiterais, en commençant, vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et dire que nous sommes heureux que vous ayez accepté de venir vous-même présider cette importante séance. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport détaillé et éclairant sur la situation en Iraq (S/2003/715) et les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain dans le cadre de la résolution 1483 (2003). Mes remerciements chaleureux vont aussi à son Représentant spécial, M. Sergio Vieira de Mello, et à l'ensemble de l'équipe qui travaille à ses côtés dans des conditions particulièrement difficiles. Je salue la présence parmi nous de M. Adnan Pachachi, de Mme Aqila El Hachemi, de M. Ahmed Chalabi, membres du Conseil transitoire de gouvernement de l'Iraq récemment formé. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'intervention de M. Adam Pachachi qui dirige la délégation du Conseil transitoire de gouvernement.

La position de la France, sur laquelle le Ministre français des affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, s'est exprimé publiquement ces derniers jours, est bien connue, de même que la position de l'Union européenne, exprimée hier à l'occasion du Conseil des affaires générales des Ministres européens des affaires étrangères. J'en rappellerai certains points forts.

Quels sont nos objectifs? La France souhaite une reconstruction politique et économique réussie de l'Iraq. À l'instar du Secrétaire général, nous sommes convaincus que la solution est politique avant d'être militaire. Nous souhaitons un rétablissement rapide de la souveraineté iraquienne. La population iraquienne, épuisée par deux guerres, 12 ans de sanctions et plusieurs décennies de répression politique et de violations des droits de l'homme, a assez souffert. Il incombe à la communauté internationale d'aider les irakiens à redevenir maîtres de leur destinée et de leurs ressources sans délai.

Dans cet esprit, la récente création d'un Conseil de gouvernement provisoire à Bagdad, doté de certains pouvoirs exécutifs et budgétaires, est une première

étape positive vers la formation d'un gouvernement représentatif et internationalement reconnu établi par le peuple iraquien. Comme le secrétaire général, la France considère que cet organe constitue un partenaire avec lequel l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient pouvoir traiter comme une première composante de l'administration provisoire iraquienne dont la Constitution est demandée au paragraphe 9 de la résolution 1483 (2003). Il conviendra de compléter ce premier pas, en poursuivant le processus de dialogue national et régional. Nous nous félicitons du rôle actif et apprécié par tous joué par le Représentant spécial du secrétaire général dans la mise en place de ce conseil.

Comment atteindre ces objectifs? La France soutient totalement l'approche du Secrétaire général et de son Représentant spécial, notamment sur les cinq points suivants

Premier point : nous partageons complètement son analyse et ses propositions sur le processus de transition politique ainsi que sa volonté de travailler de façon prioritaire au respect des droits de l'homme. La promotion des droits de l'homme et des droits des femmes doit être au coeur des efforts de reconstruction étatique et nationale. L'établissement d'une feuille de route et d'un calendrier précis sont des recommandations d'une grande pertinence qui mériteraient d'être suivies. Les Iraquiens ont besoin d'un horizon politique visible et crédible pour retrouver l'espoir et se mobiliser de façon constructive pour réussir la transition politique. Comme le dit le Secrétaire général, « Il est urgent que soit définie clairement et précisément la séquence des événements qui déboucheront sur la fin de l'occupation militaire. » (*S/2003/751, par. 107*)

Deuxième point : nous adhérons aussi pleinement à la méthode suivie et prônée par le Secrétaire général et son Représentant spécial, qui est fondée sur un dialogue inclusif, aussi bien au plan national iraquien qu'au plan régional. Au plan national, seul un processus inclusif peut permettre l'émergence d'un gouvernement souverain, légitime et représentatif de l'ensemble des composantes de la société iraquienne, pluraliste et respectueux des droits et des libertés de tous. Par ailleurs, comme le Secrétaire général le souligne, la dimension régionale revêt une extrême importance et seul un processus impliquant les voisins de l'Iraq permettra de s'assurer de l'émergence d'un

gouvernement qui sera accepté et reconnu. C'est un élément fondamental pour la stabilisation de la région.

Troisième point : nous partageons aussi la présentation faite par le Secrétaire général de la répartition des rôles entre l'Organisation des Nations Unies et la coalition dans le cadre de la résolution 1483 (2003). Dans ce cadre limité, c'est à l'Autorité provisoire de la coalition, et non à l'Organisation, qu'incombe la responsabilité d'administrer l'Iraq, de veiller au bien-être de sa population et de rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays.

Quatrième point : nous apportons notre plein appui aux différentes propositions du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour un développement progressif des responsabilités de l'ONU. Nous soutenons en particulier la mise en place d'une Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la mise en oeuvre d'un programme de travail centré d'ici la fin de l'année sur la facilitation de la transition politique, la promotion des droits de l'homme, l'assistance humanitaire et la sortie ordonnée du programme « pétrole contre nourriture ». Nous pensons que ces activités devraient être progressivement élargies comme le propose le Secrétaire général pour inclure un rôle véritablement central dans la conduite du dialogue politique et l'élaboration d'une nouvelle constitution. Cet élargissement devrait aussi conduire à une participation active dans l'assistance technique aux réformes, qu'il s'agisse d'assistance électorale, d'établissement d'un état de droit ou de réforme de la justice, des administrations et des services publics. Il nous semble en effet que seule l'ONU a à la fois la légitimité, l'impartialité et l'expertise pour assurer l'efficacité du processus de restauration de l'État. Il est indispensable de préserver leur indépendance, gage de légitimité. Comme le propose le Secrétaire général, l'ONU serait également d'un excellent conseil pour mener le processus de démobilisation et de réintégration des anciens soldats, dont la réussite est cruciale pour la stabilisation durable du pays.

Cinquième point : nous encourageons le Secrétaire général à avoir une approche ambitieuse du rôle de l'ONU dans le processus de reconstruction économique et financière de l'Iraq. La mobilisation accrue de la communauté internationale passe par la promotion de la transparence des mécanismes financiers, commerciaux et économiques en cours de mise en place. Dans cet esprit, il nous semble essentiel

que le futur Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq ait bien le rôle prévu pour lui dans la résolution 1483 (2003) et ait effectivement le pouvoir de vérifier que les ressources pétrolières iraqiennes sont bien utilisées conformément aux paragraphes 13 et 14 de la résolution 1483 (2003). Il nous paraît tout aussi important que la sortie ordonnée du programme « pétrole contre nourriture » se fasse de façon transparente et efficace, sans discrimination entre fournisseurs. Nous souhaitons que les efforts des donateurs puissent s'inscrire dans un cadre multilatéral approprié, et sommes favorables à la tenue d'une conférence des donateurs en octobre et à l'idée de la création d'un fonds spécial multilatéral géré collectivement sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions financières internationales. Enfin, il paraît essentiel de veiller à ce que le lancement du processus de reconstruction économique, notamment la réhabilitation du secteur pétrolier, se fasse dans le plein respect du droit international applicable, en particulier les Conventions de Genève et le Règlement de La Haye.

La résolution 1483 (2003) a permis de retrouver l'unité du Conseil de sécurité. Elle reste toutefois un cadre limité et imparfait. La France reste convaincue que tous auraient à gagner à mettre en place un vrai partenariat international et une approche globale des problèmes sécuritaires, politiques, économiques et sociaux qui placeraient l'ONU véritablement au centre du processus de reconstruction. Nous constatons avec intérêt que le débat et les réflexions commencent à s'orienter dans ce sens. Une instabilité et une insécurité prolongées en Iraq seraient nuisibles pour tous. Nous sommes préoccupés par la situation actuelle qui a causé la mort attristante de soldats américains et britanniques. Gagner la paix correspond à l'intérêt général des Iraquiens, des pays de la région, de la coalition et de la communauté internationale dans son ensemble. La France continuera d'assumer ses responsabilités de membre du Conseil de sécurité avec vigilance, dans un esprit ouvert et constructif. Le peuple iraquien peut compter sur le sens de nos responsabilités et notre sollicitude pour l'aider à reconstruire et relever son pays.

**M. Muñoz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens à saluer votre présence dans le cadre de la présidence espagnole. Je salue également la

présence du Secrétaire général et exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'exposé détaillé sur le travail accompli par son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello. Nous avons écouté attentivement les exposés qui ont porté sur les divers aspects de la participation de l'ONU au travail de reconstruction de l'Iraq et sur la situation générale dans ce pays.

La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour contribuer au développement de l'Iraq sans perdre, toutefois, de vue la responsabilité et le droit premier de son peuple dans la construction de son avenir politique et dans le contrôle de son territoire et de ses ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle ma délégation souscrit pleinement aux propos du Représentant spécial du Secrétaire général sur la nécessité pour l'Iraq de recouvrer sa souveraineté le plus rapidement possible sur la base d'un calendrier clair et précis.

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'insuffler un sentiment d'urgence à la mise en place en Iraq des bases d'un système de gouvernement libre, démocratique et représentatif assurant l'égalité des chances entre ses citoyens, indépendamment de leur race, croyance, sexe ou opinion politique; d'un nouveau modèle économique assurant le développement sur la base de la libre initiative des personnes; d'un système judiciaire indépendant, autonome et compétent; et d'un régime juridique garantissant, entre autres aspects importants, la plus grande liberté d'expression.

Nous prenons bonne note de la constitution du Conseil de gouvernement de l'Iraq et de la déclaration faite devant le Conseil par M. Pachachi. Nous sommes d'avis que la constitution du Conseil de gouvernement en Iraq constitue un pas qui devrait mener au rétablissement de la souveraineté nationale du peuple iraquien. Nous nous félicitons donc de la nomination de ce nouvel organe exécutif qui, bien que sans reconnaissance internationale, pourrait être un outil permettant à la société iraquienne de prendre part aux responsabilités de gouvernement et représenter une instance d'entente politique entre les différentes sensibilités existant dans le pays. À cet égard, nous souhaiterions voir des niveaux croissants de participation au processus de reconstruction nationale. Nous nous félicitons particulièrement de la participation des femmes au Conseil de gouvernement. C'est la claire manifestation des possibilités nouvelles

qui s'offrent aux femmes de prendre part à l'Iraq moderne du XXIe siècle.

Il convient, selon nous, de constituer rapidement un groupe de travail chargé de rédiger la nouvelle constitution. Parallèlement, il va être nécessaire de préparer le processus d'inscription sur les listes électorales, de façon à ce que le peuple iraquien puisse adopter par référendum sa nouvelle constitution politique et élire ensuite les nouvelles autorités nationales.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par la situation sur le plan humanitaire et par la sécurité de la population iraquienne, et notamment par : la pénurie de services de base, tels qu'électricité et combustible; le sentiment d'insécurité qui règne dans les rues; et les actes de violence de certaines sections de la population, qui ne comprennent pas encore que la situation politique dans le pays a changé. C'est un point, par conséquent, qu'il nous paraît important de souligner, tout comme la nécessité d'une restructuration profonde du système de production national, autre défi urgent qui exigera des mesures immédiates aussi bien que du temps pour en apprécier les résultats.

La chute spectaculaire du produit intérieur brut est désormais sensible au niveau de la population, avec la division par trois des revenus de celle-ci par rapport à il y a un peu plus de 10 ans. En outre, environ 80 % de la population vit dans la pauvreté. Il faut donc changer ce système de production inefficace. C'est pourquoi nous appuyons les efforts que déploient conjointement en ce sens le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les violations des droits de l'homme commises par le régime précédent sont un lourd et douloureux problème auquel il faut s'atteler. Nous saluons et nous appuyons à cet égard le travail réalisé sur le terrain par les Nations Unies. La liste longue et amplement recoupée des violations des droits de l'homme commises ne s'arrête pas aux 290 000 disparitions forcées et à la quantité croissante de charniers qui ont commencé à apparaître. Nous n'en voyons peut-être que le commencement. Toutes ces situations nécessitent un processus d'enquête approfondi dans le cadre de l'administration de la justice en Iraq.

Nonobstant ce que je viens de dire, c'est aux nouvelles autorités politiques iraqiennes qu'il

incombe de définir comment aborder ces problèmes et les autres faits douloureux du passé récent. La responsabilité des crimes commis par le régime précédent doit être établie, le plus vite possible, dans les formes, et de manière efficace et indépendante.

C'est pourquoi nous considérons comme prioritaire, dans le cadre des activités des Nations Unies sur le terrain, sa contribution à la réforme et à la modernisation du système judiciaire ainsi que son appui à la création d'instances nationales chargées de veiller à la défense et au respect des droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons de voir que les premières mesures ont déjà été adoptées.

La question des personnes déplacées pendant le précédent régime, qui s'ajoute à celle des réfugiés, est également particulièrement complexe. Il sera nécessaire d'adopter des dispositions bien claires le plus tôt possible, afin d'éviter les conflits futurs. À cet égard, l'ONU peut être d'une aide précieuse, compte tenu de son expérience importante en la matière.

S'agissant du programme « pétrole contre nourriture », qui a été reconduit au titre de la résolution 1483 (2003) jusqu'au 21 novembre 2003, nous nous devons, après avoir écouté l'exposé, de rendre hommage au travail accompli par le Secrétaire général, qui a permis, en permettant d'apporter l'aide nécessaire, d'éviter une catastrophe humanitaire de grande ampleur. Il faut aussi saluer le travail réalisé pour transférer de façon graduelle et ordonnée des organismes des Nations Unies à l'Autorité provisoire de la coalition les responsabilités confiées par ce programme.

Enfin, les médias font état quasi quotidiennement d'incursions de mieux en mieux organisées de groupes armés, qui, en plus des actes de sabotage et de vandalisme commis, contribuent à saper le travail de normalisation de la situation iraquienne. Le processus de stabilisation de l'Iraq ne se déroule pas avec la rapidité que certains d'entre nous, peut-être, avaient escomptée lors de l'adoption de la résolution 1483 (2003). Il va donc être nécessaire de poursuivre patiemment et résolument le travail, afin de stabiliser et de reconstruire l'Iraq, mais surtout d'aider efficacement son peuple si éprouvé à retrouver une qualité de vie et à réaliser ses aspirations à plus de liberté et de progrès social et économique.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord, Madame, vous souhaiter une

fois de plus la bienvenue à New York et au sein de ce Conseil, dont vous assumez la présidence pour une séance historique très importante. Je salue également la présence parmi nous du Secrétaire général et, bien sûr, de M. Sergio Vieira de Mello et des membres du Conseil de gouvernement de l'Iraq, M. Adnan Pachachi, M. Ahmad Chalabi et Mme Aqueela al-Hashemi. Leur présence ici témoigne de la détermination du Conseil de sécurité à aider efficacement la population iraquienne à relever les immenses défis auxquels elle doit faire face et à formuler des stratégies propres à lui permettre de recouvrer sa souveraineté nationale et d'oeuvrer au progrès et à la concorde nationale.

Nous savons gré au Secrétaire général du rapport très complet (S/2003/715) qu'il a présenté au Conseil, qui évoque, notamment, les initiatives prises par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq dans le cadre des engagements pris par le Conseil de sécurité concernant la situation très complexe que traverse l'Iraq. L'approche globale décrite dans le rapport du Secrétaire général concernant la définition du rôle de l'ONU en Iraq révèle l'immensité et la grande complexité de cette tâche. L'immense désir des Iraquiens de recouvrer rapidement la souveraineté et le fait connexe que l'on ne saurait imposer la démocratie de l'extérieur sont des messages importants dont la communauté internationale doit tenir compte pour décider de la conduite à tenir.

Nous partageons tout à fait l'opinion exprimée dans le rapport concernant l'importance extrême de la dimension régionale de la question iraquienne et la nécessité de travailler avec les voisins de l'Iraq au relèvement du pays et à sa reconstruction. À cet égard, nous saluons les mesures concrètes qui nous ont été décrites ce matin par le Représentant spécial, M. Vieira de Mello, au sujet de ses contacts avec les dirigeants de la région.

L'ONU est particulièrement bien placée pour contribuer de manière décisive à relever les défis à venir, et nous sommes convaincus que l'expérience de notre Organisation peut être déterminante dans le règlement des grandes questions prioritaires de la vie quotidienne en Iraq : la stabilité future du pays; le processus politique proprement dit; le respect des droits de l'homme; la primauté du droit; la réconciliation nationale; le développement de la société civile et la reconstruction économique.

La création le 13 juillet du Conseil de gouvernement a constitué un grand pas en avant vers l'objectif général du retour de l'Iraq à la normalité. L'approche suivie, celle d'une participation inclusive, reflétant le vaste spectre de la société iraquienne, est très positive. La prochaine étape importante sera de transférer le pouvoir effectif à l'administration intérimaire iraquienne, lui permettant d'élaborer des politiques et de prendre des décisions.

Nous encourageons le Conseil de gouvernement à nommer, dès que possible, une commission constitutionnelle afin de commencer la rédaction d'une constitution, condition sine qua non du rétablissement de la souveraineté nationale du pays. Il est clair que doter le pays d'une constitution favorisera le lancement d'un processus électoral grâce auquel l'Iraq recouvrera rapidement sa pleine souveraineté nationale.

Nous avons pris note de l'accent mis par le Secrétaire général dans son rapport sur la question des droits de l'homme et de la primauté du droit. Le bilan de l'ancien régime iraquien en matière de droits de l'homme impose à la communauté internationale la responsabilité supplémentaire de se pencher sur cette question et de la régler afin de garantir le respect des droits fondamentaux du peuple iraquien qui, par le passé, ont été bafoués de manière si manifeste.

L'impatience de la communauté juridique en Iraq, dont le rapport du Secrétaire général fait mention, de voir établir un État de droit et fonctionner un système juridique indépendant est tout à fait compréhensible. À cet égard, nous nous félicitons de la création par le Conseil de gouvernement d'une commission judiciaire, et nous reconnaissons qu'une assistance internationale sera nécessaire pour appuyer les efforts du peuple iraquien visant à garantir la crédibilité et l'impartialité du système judiciaire lui-même.

L'aide humanitaire a été au centre des activités des Nations Unies en Iraq. Une grande quantité de ressources a permis à l'ONU et à ses institutions de jouer un rôle fondamental pour aider le peuple iraquien à surmonter les difficultés imposées par les sanctions, la guerre et les autres obstacles érigés dans le passé.

Un autre fait nouveau encourageant est l'intention déclarée du Représentant spécial de ménager une transition progressive et ordonnée de l'action humanitaire et des travaux urgents de relèvement à une action visant le relèvement économique et la reconstruction. Une telle approche

reflète les réalités concrètes et nous conforte tous dans la conviction qu'un avenir meilleur attend l'Iraq.

La reconstruction économique de l'Iraq, associée au processus politique menant au rétablissement de la souveraineté nationale, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit, menant à la souveraineté du peuple iraquien souverain, constitue, à nos yeux, le troisième grand défi que l'Iraq et la communauté internationale doivent relever. Il reste encore beaucoup à faire pour réparer et remettre en état les infrastructures physiques de l'économie ainsi que pour réduire la pauvreté et introduire des réformes économiques. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle, pour parvenir à la transformation profonde de l'économie, les objectifs fixés et les méthodes employées doivent n'exclure personne, rallier le large appui de la classe politique iraquienne et placer des Iraquiens qualifiés à la tête de la planification et de la gestion du relèvement iraquien.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration faite ce matin par le Représentant spécial, M. Vieira de Mello, qui conforte et renforce notre conviction que c'est bien là la manière d'agir. Les Iraquiens seront placés à la barre d'un navire qui traverse actuellement des mers agitées mais dont la destination est très claire.

Ma délégation souscrit pleinement aux priorités énoncées pour les activités de l'ONU en Iraq pour le reste de cette année, ainsi qu'aux domaines énumérés par le Représentant spécial du Secrétaire général dans lesquels l'Organisation pourrait avoir une action et contribution positives.

Je voudrais dire que ma délégation souscrit aux propositions formulées par le Secrétaire général, notamment la structure de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq qui est proposée. Elle espère que le Conseil de sécurité commencera, en temps opportun, à envisager d'approuver une telle proposition.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Angola des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

**M. Negroponte** (États-Unis) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous souhaiter, Madame la Présidente, la bienvenue à nouveau à New York, ville hôte de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes très heureux de vous voir présider en personne

cette séance extrêmement importante du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous saluons la présence du Secrétaire général et nous le remercions du rapport exhaustif et complet qu'il a présenté au Conseil au sujet de l'Iraq. Nous souhaitons, bien entendu, la bienvenue à son Représentant spécial, M. Sergio Vieira de Mello, et nous saluons ses contributions importantes. Son travail en Iraq et le travail des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies illustrent le rôle vital envisagé pour l'ONU par le Président Bush et le Premier Ministre Blair dans leur déclaration d'Hillsborough.

Je voudrais tout spécialement souhaiter la bienvenue à M. Adnan Pachachi, à M. Ahmad Chalabi et à Mme Aqeela al-Hashemi, les trois membres du Conseil de gouvernement de l'Iraq qui sont présents parmi nous aujourd'hui. Pour la première fois depuis presque 50 ans en Iraq, il n'y a pas de restriction à la liberté d'expression dans ce pays. En Iraq aujourd'hui, toutes les tendances d'opinion ont l'entière liberté de compétir sur le marché libre des idées. Leur présence ici est un symbole puissant de cette liberté.

Il y a deux mois jour pour jour, le Conseil adoptait la résolution 1483 (2003), qui jetait les bases de la marche à suivre par l'Autorité provisoire de la coalition et les Nations Unies sur le terrain en Iraq. La résolution 1483 (2003) affirmant notre attachement collectif à la libre formation politique d'un Gouvernement iraquien internationalement reconnu et représentatif. Aujourd'hui, tout juste deux mois plus tard, le peuple iraquien a fait d'immenses progrès sur la voie difficile de la transition vers la démocratie, grâce à la formation, le 13 juillet, il y a de cela neuf jours, d'un Conseil de gouvernement composé de 25 membres. Comme le Secrétaire général le fait remarquer au paragraphe 107 de son récent rapport, le Conseil de gouvernement constitue un partenaire largement représentatif. Pour la première fois depuis des décennies, il existe une instance politique nationale qui reflète la riche mosaïque de la société iraquienne.

La formation d'un gouvernement par et pour les Iraquiens, telle que prévue dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, est en bonne voie. Le Conseil de gouvernement mérite les encouragements et le plein appui de la communauté internationale, et tout particulièrement du Conseil de sécurité.

J'observe également que le rapport du Secrétaire général met l'accent, dans le même paragraphe, sur l'importance d'établir un calendrier précis menant au plein rétablissement de la souveraineté nationale. Le Conseil de gouvernement jouera un rôle phare dans la détermination du processus à suivre pour rédiger une nouvelle constitution et tenir des élections nationales démocratiques. Nous nous attendons à ce qu'il crée une commission préparatoire devant recommander le processus en fonction duquel sera élaborée et approuvée une nouvelle constitution pour l'Iraq. Il s'agit là d'étapes clés menant au gouvernement représentatif et internationalement reconnu envisagé dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

Il ne faut pas oublier le rôle des femmes dans l'évolution politique de l'Iraq. Le 9 juillet, elles ont été plus de 70 à participer à une série d'ateliers intitulée « La voix des femmes en Iraq ». Cet événement a été organisé par un groupe directeur composé d'Iraqiennes, avec le concours et la participation de l'Autorité et de l'ONU, plus précisément du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce même groupe directeur publiera les recommandations formulées lors de ces ateliers et portant, entre autres, sur la constitution et la démocratie.

D'aucuns rejettent le processus politique en cours, tandis que la fragilité incontestable de la sécurité témoigne clairement de l'existence d'une minorité opposée à la liberté politique. Ce sont des ennemis de la liberté menacés par les signes visibles de progrès. Mais ils ne l'emporteront pas. Le Président Bush a clairement indiqué que les États-Unis se sont engagés, avec leurs partenaires de la coalition et avec tous ceux qui sont prêts à nous rejoindre dans cette grande entreprise, à créer les conditions de sécurité qui permettront l'épanouissement de la prospérité et de la démocratie.

À cet égard, je voudrais rappeler que, au premier paragraphe du dispositif de la résolution 1483 (2003), les États Membres et les organisations concernées sont appelés à contribuer à assurer la stabilité et la sécurité en Iraq, et nous encourageons fortement les États Membres à apporter des forces de stabilisation conformément à cette résolution.

Il est incontestable que la situation qui prévaut en Iraq en matière de sécurité est complexe. L'approche adoptée par la coalition pour rétablir la sécurité en Iraq contient plusieurs volets; elle vise notamment à habiliter les Iraquiens à assurer à terme leur propre sécurité. La coalition a fait des progrès rapides dans la mise en place de forces de police iraqiennes et commencera prochainement le recrutement, l'évaluation et la formation des premiers membres de la nouvelle armée iraqienne. On est en train de sélectionner, de recruter et de former des forces de sécurité chargées d'assurer la protection des ministères et autres installations – par exemple, des ports.

Outre la sécurité et la liberté politique, qui sont fondamentales, l'Iraq doit parvenir à la croissance économique et réaliser son développement. Tout progrès politique restera dénué de sens tant que le peuple iraqien ne sera pas en mesure de subvenir à ses propres besoins.

La résolution 1483 (2003) appelle les États Membres à aider le peuple iraqien dans les efforts qu'il déploie pour réformer ses institutions et reconstruire le pays. La conférence internationale des donateurs, prévue pour la fin de cette année et actuellement en cours de préparation, permettra à la communauté internationale de relever cette gageure et d'aider à reconstruire l'Iraq. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris devant la communauté internationale quant à l'application de la résolution 1483 (2003) en toute transparence. Ensemble, nous devons encourager la reprise immédiate de l'activité économique, notamment la relance de l'industrie pétrolière, l'utilisation judicieuse des revenus pétroliers et autres recettes en devises ainsi que le développement d'une économie de marché. L'Iraq est doté de vastes richesses naturelles et d'un grand potentiel humain. L'enjeu consiste à créer les conditions qui lui permettront de tirer profit de ce potentiel, et ce en plaçant l'économie iraqienne sur les rails d'une croissance durable et en engendrant une dynamique qui débouchera sur une économie de marché transparente, tout en préservant un dispositif de protection sociale.

Les semaines et les mois à venir apporteront de nombreux défis et – à coup sûr – de difficultés. Le peuple iraqien a désormais l'occasion de créer les conditions propices à l'apparition d'un Iraq stable, prospère et démocratique, et nous devons l'aider à saisir cette chance.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue à cette importante séance et vous remercier d'en assumer la présidence.

Je salue chaleureusement la présence du Secrétaire général. Nous le remercions des importantes remarques qu'il a formulées au début de la séance et, plus particulièrement, de son dernier rapport sur l'Iraq (S/2003/715), riche en informations. Par ailleurs, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, de son exposé sur ses activités et de ses vues sur l'avenir de l'Iraq de l'après-guerre. Je félicite également M. Vieira de Mello et M. Ramiro Lopes da Silva, Coordinateur de l'action humanitaire, pour les efforts inlassables qu'ils ont consentis jusqu'ici, ainsi que tous les membres de leur équipe pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leurs missions dans des conditions souvent difficiles et parfois périlleuses.

Enfin, je salue la présence des représentants du Conseil de gouvernement. Mon gouvernement s'est déjà félicité de la création du Conseil de gouvernement, la qualifiant de grand pas en avant vers la mise en place, par le peuple iraquien, d'un gouvernement représentatif et reconnu sur le plan international.

Nous notons avec satisfaction que M. Vieira de Mello a activement contribué à la création du Conseil de gouvernement et que ses conseils ont été favorablement accueillis par l'Autorité, comme cela a été confirmé par le Secrétaire général. De plus, nous constatons que le Conseil de gouvernement repose sur une base diversifiée – il réunit de nombreux groupes de la population iraquienne – et qu'il est susceptible de servir d'interlocuteur à la communauté internationale. C'est dans cet esprit que nous encourageons le Conseil de gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités et à préparer le terrain pour l'organisation d'une conférence constitutionnelle. Néanmoins, c'est aux Iraquiens eux-mêmes qu'il appartiendra, dans les semaines et les mois à venir, de prendre la décision la plus importante – reconnaître au Conseil de gouvernement le statut d'organe transitoire représentatif et légitime du peuple iraquien.

L'Allemagne salue l'approche globale et la structure proposées par le Secrétaire général dans son dernier rapport quant à la présence de l'ONU en Iraq. Nous souscrivons à la mise sur pied d'une mission

d'assistance des Nations Unies en Iraq qui serait dotée de responsabilités étendues. Nous notons que le Secrétaire général met à la disposition du peuple iraquien un large éventail de mesures d'assistance, certaines allant au-delà des tâches définies dans la résolution 1483 (2003). En ce qui concerne le débat actuel sur l'adoption éventuelle d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité relative à l'Iraq, qui étendrait les responsabilités de l'ONU, je tiens à souligner que l'Allemagne saluerait et appuierait une telle démarche puisqu'elle permettrait aux États désireux de prendre part à la reconstruction de l'Iraq sous les auspices de l'ONU, de le faire. Ma délégation a toujours prôné – en particulier, lors des négociations sur la résolution 1483 (2003) – un rôle majeur dans l'Iraq de l'après-guerre.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les processus constitutionnel et électoral attendus tiendront une place fondamentale dans la transition politique telle que la prévoit la résolution 1483 (2003). Nous pensons comme lui que l'Organisation des Nations Unies, en coordination avec l'Autorité, est à même d'apporter une aide majeure dans ces domaines. La participation de l'ONU à ces processus peut leur conférer la légitimité voulue. Elle permettra également au peuple iraquien de bénéficier de la riche expérience et des nombreuses connaissances que l'ONU a acquises sur ce type de terrain au fil des années.

Nous considérons qu'il faut de toute urgence renforcer la sécurité si l'on veut enregistrer des progrès dans tous les autres domaines. En effet, nous sommes très alarmés par les rapports quotidiens faisant état de pertes en vies humaines – soldats de la coalition et civils – et de la dégradation générale de la sécurité dans plusieurs régions de l'Iraq. Nous nous rendons compte que la mise en place d'un environnement qui garantisse une sécurité suffisante est une véritable gageure alors que les éléments appartenant à l'ancien régime brutal de Saddam s'efforcent de saper les efforts de stabilisation et de relèvement. Nous pensons que l'Autorité devra assumer ses responsabilités, conformément au droit humanitaire international et aux dispositions de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a confirmé une fois encore que, malgré sa richesse en pétrole, l'Iraq aura besoin d'une assistance extérieure considérable pour lui permettre de relever son économie. L'Allemagne est

prête à contribuer sa part. Nous avons déjà prévu de verser plus de 50 millions de dollars en assistance humanitaire. L'Allemagne est le premier contributeur au Programme européen d'assistance. Les sociétés allemandes sont disposées à contribuer au relèvement de l'économie et de l'infrastructure iraquienne, si leur participation est sollicitée.

Nous pensons néanmoins que l'on n'obtiendra pas l'appui international nécessaire, si le processus de prise de décisions ne se fait pas dans la pleine transparence et avec une participation internationale. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé activement les efforts du Secrétariat destinés à doter le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq d'un mandat solide. Selon nous, d'après les négociations sur la résolution 1483 (2003), le Conseil en question veillera à ce que les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq soient versées conformément au paragraphe 13 et aux fins stipulées au paragraphe 14 de la résolution, c'est à dire pour accroître le bien-être du peuple iraquien.

Je tiens à souligner dans ce contexte que l'Allemagne se réjouirait également de la création d'un instrument multilatéral adéquat qui permettrait à la communauté internationale de transmettre ses contributions bilatérales. Nous pensons que la création d'un fonds international distinct pourrait dissiper certaines des préoccupations exprimées par certains États membres de l'ONU concernant le Fonds de développement pour l'Iraq. Cependant, une pleine transparence et une coordination efficace entre ces deux fonds seront indispensables pour solliciter des contributions adéquates de la part des pays donateurs.

Le peuple iraquien a été contraint de vivre pendant des décennies sous un régime brutal qui faisait fi des principes les plus élémentaires des droits de l'homme. La découverte quasi quotidienne de nouveaux charniers n'est que la preuve la plus évidente des atrocités commises par le régime de Saddam. Sur cette toile de fond, il n'est pas surprenant que la question de la justice pendant la transition et de la responsabilité pour les crimes passés soit fréquemment citée comme étant prioritaire. Nous pensons que la question doit être traitée par une autorité réellement iraquienne afin que le peuple iraquien la juge impartiale. Il nous semble donc urgent de mettre en place – avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies – une instance iraquienne chargée des droits de

l'homme. À cet égard, nous nous félicitons du fait que la première conférence sur les droits de l'homme ait été convoquée il y a trois semaines à Bagdad par le Représentant spécial.

Toutes nos activités devraient être guidées par les intérêts du peuple iraquien. Nous devons respecter le souhait unanime des Iraquiens tel qu'ils l'ont exprimé lors de leurs discussions avec le Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir que l'aspiration du peuple iraquien à se gouverner lui-même devrait être satisfaite le plus rapidement possible. Il est vrai que la démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur; elle doit venir de l'intérieur. C'est aux Iraquiens qu'il appartient de gérer le processus constitutionnel. Nous sommes prêts à contribuer efficacement à la mise en place des conditions leur permettant de vivre dans la liberté, la dignité et la prospérité sous l'égide d'un gouvernement représentatif et en paix avec ses voisins et en tant que membre actif de la communauté internationale. Nous pensons comme le Secrétaire général qu'il est important que les Iraquiens disposent d'un calendrier précis des étapes à franchir jusqu'au rétablissement complet de leur souveraineté. Il est urgent en effet d'énoncer de manière claire et spécifique la séquence des événements qui mènera à la fin de l'occupation militaire.

Pour terminer, je voudrais souligner que la création d'un Iraq stable et démocratique d'après guerre et un transfert rapide des pouvoirs à un Gouvernement iraquien légitime sont nos objectifs communs. Le succès du processus de relèvement politique et économique en Iraq et de l'intérêt commun de l'Union européenne – dont l'Allemagne fait partie – des États-Unis et des États de la région.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Ma délégation voudrait vous remercier pour l'organisation de cette importante séance qui constitue certainement l'un des événements les plus attendus de votre présidence. Votre présence personnelle à ces assises confirme l'engagement de votre pays dans la gestion systématique des crises internationales aiguës.

Ma délégation tient, dans le même ordre d'idées, à marquer son appréciation au Secrétaire général pour son implication sans faille dans la résolution de la crise iraquienne, y compris dans cette délicate phase d'après-conflit. En fixant clairement le cap dans son propos liminaire plein de sagesse, il a balisé la voie à nos travaux de ce matin. Retenons sa dernière phrase :

« Les défis qui nous attendent en Iraq sont gigantesques. Faisons tous de notre mieux pour les relever. » (S/PV.4791)

Le Cameroun se félicite de la présence historique à nos délibérations d'aujourd'hui des représentants du nouveau Conseil de gouvernement. Nous les accueillons avec ferveur. La constitution de ce Conseil de gouvernement, le 13 juillet dernier, est en soi une étape cruciale dans la marche irréversible de l'Iraq vers un ordre constitutionnel politique et économique normal adossé à la liberté, à la démocratie, au pluralisme, à la tolérance réciproque et au respect mutuel.

Je voudrais également saluer chaleureusement le retour devant le Conseil de sécurité de M. Sergio Vieira de Mello en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq. Sa désignation à ce poste le 27 mai dernier est un signe des temps. Elle est un signe annonciateur d'une implication de plus en plus forte et pleine du Conseil de sécurité dans la gestion post-conflit de l'Iraq.

Comment pourrait-il du reste en être autrement? La situation en Iraq demeure assurément aujourd'hui une préoccupation majeure pour la paix et la sécurité internationales. En effet, elle est explosive au plan interne. Elle est inquiétante pour la région. Cette situation pèse sur l'économie mondiale et sur la lutte antiterroriste. Enfin, la sérénité même du Conseil de sécurité dans son fonctionnement s'en ressent.

Le Cameroun tient à féliciter le Secrétaire général pour son rapport présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003). Ce rapport est particulièrement significatif et illustratif de ce que veut le peuple iraquien et de ce qu'il conviendrait de faire en Iraq.

Mon pays exprime à M. Vieira de Mello toute son appréciation pour la qualité, la densité et la richesse de sa déclaration liminaire.

Le rapport du Secrétaire général vient nous rappeler que la situation en Iraq est porteuse de défis qui sont de véritables enjeux et qui nous interpellent tous. Ils interpellent ici et maintenant la communauté internationale. Ils interpellent la coalition. Ils interpellent surtout et avant tout les Iraquiens eux-mêmes. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, « c'est avant tout au peuple iraquien qu'il incombe de bâtir lui-même son avenir ».

Ma délégation se félicite du dialogue multidirectionnel engagé par le Représentant spécial avec tous les acteurs de la scène politique et socioéconomique en Iraq, y compris les responsables de l'Autorité provisoire de la coalition. Cette concertation garantit au moins que la sortie, le 21 novembre 2003, du programme « pétrole contre nourriture » se fera dans l'ordre et la cohérence, même si le schéma tracé par le rapport du Secrétaire général pour l'avenir des projets pertinents dans les provinces septentrionales comporte des zones d'ombre.

Le Secrétaire général consacre, dans son rapport, de longs développements sur l'insécurité ambiante en Iraq. Au nom des trois membres du Conseil de gouvernement qui l'accompagnent, M. Adnan Pachachi s'y est également attardé, en évoquant en long et en large ainsi qu'en profondeur l'impact préjudiciable de l'insécurité sur la restauration des services de base essentiels que sont : l'eau, l'électricité, le carburant, les infrastructures sanitaires et hospitalières. Cette insécurité pèse aussi de façon négative sur la gestion de la situation humanitaire, la distribution des vivres et des médicaments, le retour des jeunes filles et garçons dans les écoles.

Ma délégation soulignait il y a quelques semaines lors d'un de nos débats récurrents sur l'Iraq, le lien étroit et incontestable entre la maîtrise de la sécurité, la gestion humanitaire, l'avenir et le devenir politique de l'Iraq. Il est clair, de notre point de vue, que les prétextes utilisés par certains pour semer la terreur, la mort et la désolation disparaîtront au fur et à mesure que les questions de survie seront maîtrisées. Ces prétextes disparaîtront surtout avec l'accélération du processus de réappropriation, par le peuple iraquien, de la conduite de ses affaires sur les plans administratif, politique, judiciaire et économique. Ce dernier aspect, à savoir l'économie, qui recouvre aussi bien la reconstruction, les réformes économiques que la relance des activités de production, et donc la création d'emplois, reste la clef, le préalable à toute solution sécuritaire ou politique durable. L'administration, l'armée, la police, le secteur pétrolier, les grands chantiers sont les pans par lesquels l'emploi pourrait être relancé rapidement.

Ma délégation constate que la campagne de recrutement dans l'armée est amorcée depuis le week-end dernier. Pour être efficace et crédible, cette démarche devrait être complétée très rapidement par un vaste programme de démobilisation, de désarmement et

de réinsertion. L'impact positif d'un tel programme sur la sécurité et sur l'activité économique n'est pas à démontrer.

De façon générale, le Cameroun partage les propositions du rapport du Secrétaire général sur les actions urgentes à mener en Iraq, ainsi que les objectifs à court et à moyen terme définis pour restaurer la paix et la souveraineté de l'Iraq, pour lui permettre de prendre en main son destin, en gérant notamment ses immenses ressources au profit du peuple, et en choisissant librement son mode de gouvernement et ses dirigeants. Les actions envisagées s'agissant de la justice de transition, du respect des droits de l'homme, du rôle plus accru des femmes dans le processus politique et le développement, nous semblent fondamentales et méritent tout l'appui de la communauté internationale. En ce qui concerne tout particulièrement la justice de transition et les droits de l'homme, nous croyons que c'est un secteur clef où l'ONU devrait jouer son rôle de coordination, eu égard à l'expérience pertinente qu'elle a accumulée au fil des ans. La contribution des organisations de la société civile spécialisées dans ce domaine sera également opportune.

Je voudrais à ce sujet féliciter M. Vieira de Mello pour l'initiative prise d'organiser, il y a trois semaines à Bagdad, un atelier sur la justice de transition. Il est heureux qu'à ce séminaire, on ait enregistré la participation d'experts internationaux, d'organisations humanitaires et de promotion des droits de l'homme, mais surtout de nombreux Iraquiens.

La création par le Conseil de gouvernement d'une commission judiciaire est une décision remarquable. L'on peut se demander simplement ce qui va différencier cette commission de celle créée par l'Autorité provisoire de la coalition.

Ma délégation marque son adhésion au format et au mandat que suggère le Secrétaire général s'agissant de la future mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Sa taille – 300 personnes – nous semble adaptée aux tâches envisagées. Il est notamment important que ses effectifs prennent largement appui – pour plus de la moitié – sur les ressources humaines nationales disponibles en Iraq. C'est là une démarche heureuse, gage d'une appropriation ultérieure plus facile et plus rapide par les Iraquiens de la gestion des domaines couverts par la mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Il est néanmoins clair à nos yeux que le Conseil de sécurité devrait engager une discussion, d'abord sur une base informelle, sur la meilleure manière pour l'ONU d'apporter une contribution décisive à la résolution de l'épineuse question de l'insécurité qui, pour l'instant, conditionne tout le reste en Iraq. C'est dire que si, pour le moment, la mission d'assistance annoncée ne devrait pas disposer d'une composante militaire ou policière, il est bon que toute approche choisie ne ferme pas la porte à quelque éventualité.

Nous avons écouté, à travers M. Adnan Pachachi, les membres du Conseil de gouvernement intérimaire. Ils sont venus remercier le Conseil pour son soutien agissant et permanent durant ces dernières décennies, pages les plus difficiles et éprouvantes de l'histoire récente de leur pays. Ils sont surtout venus déposer devant le Conseil les espoirs et les attentes du peuple iraquien. Ils sont venus demander au Conseil d'aider le peuple iraquien à tourner la page d'avant le 8 avril 2003 et à ouvrir celle d'un Iraq uni dans sa diversité, démocratique et prospère. Puisse leur appel être entendu!

Le Cameroun, pour sa part, signifie aujourd'hui au peuple iraquien son plein soutien réitéré et tous ses encouragements à persévérer à faire en sorte que leur pays redevienne l'Iraq, c'est-à-dire pays de l'eau, donc de la vie.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir que de vous revoir au Conseil de sécurité, Madame, pour la présidence de cette importante séance.

L'importance de cette séance apparaît clairement dans les déclarations que nous avons entendues du Secrétaire général, dont nous saluons la présence au Conseil ce matin, et de son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello. Ces déclarations sont présentées conformément à la résolution 1483 (2003).

Nous notons avec satisfaction que les opérations des Nations Unies en Iraq continuent d'être les yeux et les oreilles de la communauté internationale. L'analyse perspicace contenue dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/715) et dans les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui en sont une bonne illustration. Nous apprécions en particulier la

déclaration de M. Vieira de Mello et nous tenons à saisir cette occasion pour rendre hommage aux Nations Unies et aux institutions connexes qui ont travaillé en Iraq pendant les jours difficiles qui ont conduit à adopter les résolutions 1472 (2003) et 1483 (2003) pour continuer de répondre aux besoins fondamentaux de la population iraquienne.

Les civilisations du Tigre et de l'Euphrate ont entretenu au fil des millénaires des liens étroits avec la civilisation de la vallée de l'Indus. Les peuples du Pakistan et de l'Iraq sont unis par les liens de l'histoire, de la foi, de la culture et d'une coopération étroite, datant des jours où la répression et la guerre n'affligeaient pas encore ce grand et dynamique pays. Au cours des derniers mois, le Pakistan a toujours été guidé par les intérêts du peuple iraquien à toutes les étapes des délibérations du Conseil. Le 27 mars, après le conflit, ma délégation a déclaré ici que les principes qui devaient guider le Conseil étaient les suivants : le respect de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et des États voisins; le droit du peuple iraquien à choisir son propre destin politique et sa propre forme de gouvernance dans le cadre de l'exercice de son droit à l'autodétermination; la non-intervention et la non-ingérence dans ses affaires intérieures; la souveraineté et la maîtrise permanentes de ses ressources naturelles; le respect des traditions religieuses et culturelles de la population iraquienne et du caractère sacré de lieux saints qui sont parmi les plus vénérés dans le monde musulman; et le droit des nations iraquiennes à la reconstruction économique et sociale.

Ces principes constituent toujours à notre avis le cadre et les objectifs globaux que doivent continuer de défendre le Conseil de sécurité et la communauté internationale. À notre sens, le rétablissement de la paix et de la stabilité intérieures du pays est dans l'intérêt du peuple iraquien, des pays de la région et de la communauté internationale.

L'Iraq aujourd'hui connaît des problèmes considérables – au niveau de la sécurité, de la gouvernance, du rétablissement des services de base, de la reconstruction et de la justice. Mais comme c'est le cas dans toutes les crises, ces problèmes sont autant de possibilités à exploiter : la possibilité de rendre à l'Iraq son potentiel prometteur de nation chef de file du monde arabe, du monde musulman et du monde en développement. La population iraquienne, qui a tant souffert, le mérite bien.

Suite au récent conflit, le Conseil de sécurité a cherché à réaliser ces objectifs. Les résolutions 1472 (2003) et 1483 (2003) ont affirmé les principes de base des politiques dont nous devons tous nous inspirer, à commencer par l'Autorité provisoire de coalition, dans l'apport de l'aide humanitaire et autre au peuple iraquien et au niveau du rétablissement rapide et intégral de la souveraineté et de l'indépendance politique de l'Iraq. Le rapport du Secrétaire général retrace l'évolution de la situation du point de vue de l'ONU. Nous saluons à cet égard les efforts déployés dans des conditions très difficiles par le Représentant spécial du Secrétaire général, son adjoint et diverses institutions des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, qui a remis en service le réseau de distribution publique de vivres, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport. C'est là une réalisation d'importance, compte tenu de la dépendance extrême du peuple iraquien par rapport au système de rationnement public.

Dans son rapport, le Secrétaire général note que la principale préoccupation de l'Iraq reste le rétablissement de la sécurité intérieure, menacée principalement par des criminels isolés ou organisés et par la violence. L'anarchie généralisée a donné lieu au pillage et au sabotage d'infrastructures essentielles du pays. Des attaques perpétrées par des éléments présumés être des loyalistes du précédent régime ou des opposants à l'Autorité provisoire de la coalition entravent également les efforts de stabilisation. Comme le dit le Secrétaire général, « [l'absence de] sécurité affecte [...] de façon fondamentale tous les aspects de la vie en Iraq aujourd'hui » (S/2003/715, par. 28). L'instauration de la sécurité dans le pays est une condition préalable de la normalisation des conditions politiques, économiques et sociales en Iraq. Il nous semble que pour rétablir cette sécurité, il convient de veiller à certains aspects essentiels.

Premièrement, un mécanisme interne renforcé est la condition sine qua non de l'arrêt des pillages et des sabotages, qui engendrent l'incertitude et la peur et empêchent le bon déroulement des opérations humanitaires et la remise en état des services de base.

Deuxièmement, il convient de conduire les opérations de rétablissement de l'ordre en restant attentifs au bien-être et aux sensibilités du peuple iraquien et à ses valeurs culturelles et religieuses.

Troisièmement, pour pouvoir amener les Iraquiens de la suspicion à la confiance et du scepticisme à l'espoir, il est essentiel d'accélérer le processus de transition vers un gouvernement représentatif du peuple iraquien.

La sécurité est bien sûr du ressort de l'Autorité provisoire de la coalition. L'aide des Nations Unies à la constitution et à la formation de la police et des forces de sécurité iraqiennes peut être mise en oeuvre et étendue en vertu des dispositions du paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1483 (2003). Comme nous l'avons dit le 21 mai dernier, cette résolution est aussi une incitation pour les amis de l'Iraq à apporter leur contribution au bien-être de la population iraquienne, au niveau, notamment, de la création d'un climat de paix et de sécurité dans la région. À l'évidence, ces contributions des amis de l'Iraq qui partagent des valeurs communes avec le peuple iraquien doivent correspondre à des souhaits exprimés par les Iraquiens eux-mêmes.

Le paragraphe 9 de la résolution 1483 (2003) envisageait la création rapide d'une administration transitoire iraquienne. Dans son rapport, le Secrétaire général a souligné qu'il est « urgent que soit constituée une instance iraquienne largement reconnue comme représentative, grâce à laquelle les Iraquiens pourront commencer de s'occuper eux-mêmes des problèmes cruciaux que rencontre leur pays » (ibid., par. 106).

Le Pakistan considère que la formation du Conseil de gouvernement est un premier pas bienvenu sur la voie du retour, dès que possible, du gouvernement et du rétablissement de la souveraineté du peuple iraquien. Nous nous félicitons de la présence dans cette salle de M. Adnan Pachachi, de M. Chalabi et de Mme Aqeela al-Hashemi, membres du Conseil de gouvernement, pour assister à notre séance d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité dans sa résolution 1483 (2003) s'est dit résolu à ce que le jour où les Iraquiens se gouverneront eux-mêmes arrive rapidement. Dans ce contexte, le Secrétaire général a fait valoir la nécessité de définir clairement et précisément la séquence des événements qui déboucheront sur la fin de l'occupation militaire en Iraq. La formation d'un gouvernement représentatif et reconnu par le peuple iraquien est l'objectif ultime du processus politique prévu dans la résolution 1483 (2003). L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour aider le peuple iraquien

dans ce processus. Nous espérons que l'Autorité provisoire de la coalition, en coordination avec l'ONU, définira la séquence des événements débouchant rapidement au plein rétablissement de la souveraineté iraquienne. La participation de l'ONU à ce processus en renforcerait la légitimité et la crédibilité aux yeux de la communauté internationale, et surtout aux yeux du peuple iraquien lui-même.

L'indépendance économique du peuple iraquien constitue un élément fondamental de sa souveraineté nationale. La gestion des ressources économiques et naturelles de l'Iraq a été confiée, de manière temporaire, à l'Autorité provisoire de la coalition en vertu de la résolution 1483 (2003), en raison des exigences de la situation. La gestion des ressources iraqiennes doit être transparente et conforme aux dispositions du droit international et de la résolution 1483 (2003). Nous voudrions, plus particulièrement, faire remarquer que le Conseil de sécurité, au paragraphe 12 de la résolution 1483 (2003), a décidé que le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq ne se contentera pas de fournir des conseils mais contrôlera également les transactions du Fonds par l'intermédiaire de ses experts-comptables. Nous espérons que cette disposition sera pleinement reflétée dans le règlement intérieur révisé du Conseil international consultatif et de contrôle.

Deuxièmement, la fourniture de services de base est en relation directe et réciproque avec la restauration de la sécurité. Le programme « pétrole contre nourriture » a pourvu aux besoins de la population iraquienne durant de nombreuses années. Nous devons examiner comment conserver la capacité opérationnelle essentielle établie dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » afin de répondre aux besoins humains fondamentaux du peuple iraquien et à ses exigences de reconstruction.

L'Iraq est confronté à une gigantesque tâche de reconstruction et de relèvement économiques et sociaux. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour mener et coordonner les efforts internationaux dans cette voie.

Le Pakistan a toujours pensé que le Conseil de sécurité, lors de ses délibérations sur l'Iraq, a largement reflété les sentiments de l'opinion publique mondiale. Le Conseil de sécurité et l'ONU ont, après la guerre, fait preuve d'une unité extraordinaire pour faire

évoluer la situation vers la normalisation. Les résolutions 1472 (2003) et 1483 (2003) ont constitué un effort sincère de la part du Conseil et de la communauté internationale de s'unir pour préserver et promouvoir les intérêts du peuple iraquien. Le Secrétaire général et son Représentant spécial ont déjà largement contribué à cet objectif.

Ils doivent bénéficier de tout le soutien possible pour parachever les tâches en cours, énumérées au paragraphe 98 du rapport, et pour trouver les voies et moyens d'étendre la contribution de l'ONU aux domaines indiqués au paragraphe 99 du rapport. Le Pakistan est disposé à fournir toute l'assistance et toute la coopération possibles au peuple iraquien afin qu'il réalise ses aspirations à préserver son unité, rétablir sa souveraineté, regagner le contrôle de ses ressources nationales et renouer des relations de fraternité et d'amitié avec tous ses voisins et les autres États de la région.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes heureux de vous voir, Madame la Présidente, présider la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux membres du Conseil de gouvernement intérimaire de l'Iraq.

La Fédération de Russie accorde une grande importance à la séance du Conseil d'aujourd'hui. Pour la première fois depuis l'adoption de la résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité entreprend un examen complet de la situation en Iraq, qui, dans tous ses aspects, demeure encore extrêmement complexe. La manière dont nous traitons des problèmes auxquels le pays est confronté déterminera l'avenir du peuple iraquien et la stabilité dans la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

La tâche prioritaire de la communauté internationale, à ce stade, à nos yeux, est d'aider le peuple iraquien à trouver une porte de sortie à la crise. Nous pensons que cela ne sera possible que si l'on respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq et si l'Iraq se voit accorder le droit de disposer de ses propres ressources et richesses naturelles. Nous estimons qu'il est d'une importance fondamentale que ce soit là l'approche sur laquelle le Secrétaire général a fondé son rapport, conformément à

la résolution 1483 (2003). Nous souscrivons aux conclusions et évaluations contenues dans le rapport. Les recommandations du Secrétaire général identifient clairement les domaines où l'ONU peut contribuer à parvenir à un règlement en Iraq.

La délégation russe apprécie grandement le travail du Représentant spécial du Secrétaire qui, dans des conditions difficiles, s'efforce de relever les défis qui se posent à l'ONU sur le terrain. Nous voudrions insister sur le fait que les résultats obtenus auraient été encore plus impressionnants si les conditions de sécurité appropriées avaient été fournies en Iraq de manière à permettre le travail du personnel international sur place. Sans une telle sécurité, il sera bien plus difficile encore de mener à bien les tâches majeures esquissées dans le rapport du Secrétaire général.

Il est clair que le problème ne peut être résolu par la seule voie militaire et sans mettre sur pied un processus politique. Dans ce contexte, nous considérons la formation du Conseil de gouvernement intérimaire de l'Iraq comme un pas dans la bonne direction, rendant possible la mise en oeuvre de l'une des dispositions clefs de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, concernant la mise en place d'une administration intérimaire iraquienne représentative. Toutefois, il ne doit s'agir que d'une période de transition conduisant à la mise en place d'une direction du pays légalement élu par le peuple iraquien et qui sera en mesure de sortir le pays de la crise.

Nous souscrivons à la conclusion du rapport selon laquelle il incombe au peuple iraquien de bâtir lui-même son avenir. La communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, doit l'aider à atteindre cet objectif. Il importe que lors de ses contacts avec la classe politique iraquienne, le Représentant spécial du Secrétaire général se concentre sur la nécessité de mettre en place un gouvernement fondé sur la primauté du droit et capable de garantir à tous les citoyens iraqiens l'égalité des droits et de la justice, sans aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, religieuse ou sur le sexe.

Nous partageons pleinement l'opinion exprimée dans le rapport s'agissant de la nécessité de définir un calendrier clair établissant la séquence des événements qui conduiront au plein rétablissement de la souveraineté et à la fin de l'occupation militaire.

Nous approuvons les nombreux contacts établis par le Représentant spécial du Secrétaire général avec les voisins régionaux de l'Iraq. Le rapport indique à juste titre que la situation en Iraq revêt clairement une dimension régionale et que la nature de l'État que constituera l'Iraq indépendant dépendra pour beaucoup de sa coopération avec les États de la sous-région.

L'action entreprise par le Représentant spécial pour redresser l'économie iraquienne mérite les plus grands éloges. Il importe que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale travaillent à ses côtés.

Nous pensons que les mesures proposées pour relancer l'économie iraquienne se traduiront par une hausse du niveau de vie des Iraquiens, victimes depuis de nombreuses années d'une grave crise humanitaire.

Nul n'ignore que, ces dernières années, l'économie iraquienne dépendait pour ainsi dire exclusivement du programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU, lequel a permis au peuple iraquien de survivre. À cet égard, nous voudrions indiquer que l'ONU doit impérativement continuer de participer au règlement des problèmes humanitaires en Iraq après la sortie du programme « pétrole contre nourriture » à la fin du mois de novembre.

La communauté internationale peut et doit, de diverses façons, aider l'Iraq à se reconstruire. L'Organisation des Nations Unies dispose d'une expérience très étendue et des moyens nécessaires pour cela. Nous pensons donc que la proposition de créer une Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, dont les modalités sont exposées dans le rapport du Secrétaire général, vient à point nommé.

La Russie considère également que, dans le cadre de l'évolution des dispositions de la résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité doit impérativement envisager la possibilité de prendre des mesures concrètes visant à accroître la participation de l'ONU dans une solution d'après-guerre et à ajouter au mandat de l'Organisation les fonctions adéquates complémentaires. Cela irait dans le sens de notre principal objectif, qui est de relever les défis actuels de l'Iraq. Nous espérons que la communauté internationale parviendra à prendre des décisions concertées afin d'apporter au peuple iraquien l'aide dont il a tant besoin.

La Russie, qui entretient des liens d'amitié historiques avec le peuple iraquien, est prête à continuer d'oeuvrer à normaliser la situation dans le pays, à reconstruire son économie et à faire en sorte que le pays jouisse d'une indépendance et d'une souveraineté totales.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Boubacar Diallo** (Guinée) : Madame la Présidente, je voudrais en premier lieu vous dire la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente séance. Vous me permettrez ensuite d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général, d'avoir accepté de consacrer une partie de son précieux temps aux débats d'aujourd'hui, et pour sa déclaration liminaire fort intéressante.

Qu'il me soit aussi permis de souhaiter la bienvenue à M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de lui exprimer toute notre appréciation pour la détermination et la compétence avec lesquelles il s'acquitte de sa délicate mission depuis sa nomination le 27 mai dernier.

Nos remerciements vont également à M. Adnan Pachachi, à M. Ahmed Chalabi et à Mme Aqeela Al-Hashemi, pour leur participation à cette séance, qui revêt une importance particulière.

Le rapport dont nous sommes saisis – et dont le riche contenu a retenu notre attention – souligne l'importance et la difficulté de la tâche confiée à l'Organisation des Nations Unies en vertu du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003). Ma délégation voudrait noter, en particulier, les remarquables efforts qui ont été accomplis dans le cadre du travail d'approche des différentes sphères de la société iraquienne pour assurer une bonne transition politique, promouvoir le respect des droits de l'homme, renforcer l'assistance humanitaire et contribuer à la reconstruction de l'économie iraquienne.

Pour nous, la mise en place d'un gouvernement provisoire largement représentatif demeure l'une des priorités absolues. Pour ce faire, nous exhortons les Iraquiens de toutes tendances et de toutes obédiences à se donner la main pour élaborer un large programme politique dans lequel ils se reconnaissent tous.

La formation du Conseil de gouvernement transitoire, le 13 juillet, qui s'inscrit dans cette perspective, constitue un motif d'encouragement. La création d'une commission constitutionnelle, qui aura pour tâche d'élaborer un projet de loi fondamentale devant susciter l'adhésion de tous les Iraquiens reste un aspect non moins déterminant du processus en cours.

Mais pour importants qu'ils soient, ces objectifs ne sauraient être atteints sans un environnement propice. Dans cette optique, la situation d'insécurité générale qui prévaut dans le pays, constitue une source de grande préoccupation pour ma délégation. En effet, sans un climat de sécurité viable, aucune activité, de quelque nature qu'elle soit, ne pourrait être menée à bien. Qui plus est, l'efficacité de la contribution de l'Organisation des Nations Unies en dépend totalement. Comme nous le savons, cette situation est notamment entretenue par la circulation incontrôlée d'armes de tous genres et par le vide juridique actuel, auxquels des solutions doivent rapidement être trouvées.

Par ailleurs, les nombreuses violations des droits de l'homme enregistrées ces trois dernières décennies justifient, à notre avis, la prise de mesures appropriées, afin que toute la lumière soit faite à ce sujet. Nous sommes persuadés qu'une telle action serait de nature à faciliter la réconciliation nationale et à asseoir les bases d'un développement durable de l'Iraq.

En outre, comme l'indique le rapport, la grave situation humanitaire dans laquelle se trouvent les populations iraqiennes mérite d'être relevée. Les souffrances endurées dans le passé, ajoutées aux difficultés quotidiennes de tous ordres, ont contribué à rendre davantage vulnérables ces populations. Face à cette situation, nous lançons un appel pressant à la communauté des donateurs afin que les ressources financières, objets de l'appel humanitaire révisé du 23 juin dernier, puissent être libérées au plus tôt pour permettre de faire face aux besoins essentiels des populations.

C'est le lieu pour nous d'exprimer notre gratitude au système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales à l'oeuvre sur le terrain pour leur contribution appréciable à l'amélioration des conditions de vie des Iraquiens. Ma délégation est également d'avis que la réinsertion des réfugiés, dont quelque 400 000 se trouvent à l'étranger, et des

personnes déplacées, évaluées à 1 million, est un autre sujet qui mérite toute notre attention.

De plus, nous partageons l'idée selon laquelle les efforts combinés des guerres successives, des sanctions internationales et de la politique du « tout État » ont sérieusement mis à mal l'économie iraqienne. S'il y a lieu de prendre note des premières mesures adoptées, il va sans dire que l'Iraq a besoin de l'assistance et de l'expertise de l'ONU et des institutions financières internationales pour passer à l'économie de marché. Cela suppose une action concertée de longue haleine qui devra porter, en premier lieu, sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adéquat.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner que l'Iraq, qui se trouve à la croisée des chemins, constitue un vaste chantier dont l'édification requiert, outre la volonté et les efforts de ses populations, un soutien constant de la communauté internationale. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'une telle synergie est de nature à permettre à l'Iraq, dans un avenir proche, d'exorciser les cauchemars d'un passé récent pour réintégrer pleinement la communauté des nations.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): à mon tour, de vous souhaiter la bienvenue, Madame, et de féliciter l'Espagne, notre partenaire européen, pour la manière dont elle a assuré la présidence de ce mois.

Je voudrais tout d'abord me féliciter du rapport très intéressant et favorablement accueilli que le Secrétaire général nous a présenté la semaine dernière. Je le remercie également de l'exposé de ce matin, qui fut bref mais impressionnant. Le Royaume-Uni est également reconnaissant au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, du rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui, et dont les activités ont montré à quel point le travail de l'Organisation des Nations Unies était important.

Nous sommes d'ores et déjà les témoins d'un effort déjà très impressionnant dans une gamme d'activités menées par l'Organisation des Nations Unies sur le terrain iraqien. Les Ministres européens ont exprimé hier leur certitude que l'Organisation continuerait d'apporter une contribution importante à l'Iraq et ont répété qu'ils étaient prêts à appuyer les efforts du Représentant spécial. Le Royaume-Uni estime que le rôle de l'Organisation ne doit pas cesser de croître et souhaite le voir prendre de l'ampleur,

comme le propose le Secrétaire général dans son rapport.

Je me félicite vivement de la présence parmi nous ce matin de M. Adnan Pachachi, de M. Ahmad Chalabi et de Mme Ageela el-Hashemi – membres du Conseil de gouvernement – et je les remercie tous les trois de leur exposé, présenté en leur nom par M. Pachachi.

Conformément à la résolution 1483 (2003), il nous incombe de veiller à ce que les Iraquiens assument rapidement leur propre gouvernement. Le Conseil de gouvernement est un élément clef de l'administration provisoire de l'Iraq et le premier pas d'un processus aboutissant à l'instauration d'un gouvernement internationalement reconnu et à un pays dirigé par les Iraquiens dans l'intérêt de tous les Iraquiens.

Le rapport du Secrétaire général se félicite de la création du Conseil de gouvernement et souligne les pouvoirs réels qui lui ont été conférés depuis le début. En outre, le rapport indique clairement également que le Conseil de gouvernement sera un partenaire iraquien largement représentatif et un interlocuteur valable pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble. Nous convenons que les Iraquiens doivent s'approprier le processus de réforme constitutionnelle à venir et qu'il doit y avoir une séquence claire d'événements débouchant sur la mise en place d'un gouvernement réellement représentatif le plus rapidement possible. Nous espérons que le Conseil de gouvernement présentera prochainement des idées à ce propos et que l'Autorité provisoire de la coalition travaillera étroitement avec lui pour les développer. Notre rôle consiste à réunir les conditions permettant aux Iraquiens de déterminer leur propre avenir, et non à imposer notre propre plan ou calendrier. Le rôle des pays voisins et de la région est particulièrement important. Le Royaume-Uni encouragera une consultation et une coopération aussi larges que possible dans ce domaine.

Le Gouvernement britannique reconnaît les obligations spéciales qui nous incombent en tant que puissance de l'Autorité provisoire de la coalition. Nous prenons très au sérieux les problèmes de sécurité actuels. Les Iraquiens souhaitent voir l'état de droit l'emporter et doivent pouvoir en bénéficier. Il faut savoir que c'est une minorité d'Iraquiens qui, forts d'une aide extérieure, tentent de tuer dans l'oeuf cette perspective et, comme l'a dit M. Pachachi, c'est cette

minorité qui sape les intérêts de la population civile iraquienne. Leurs efforts n'aboutiront pas.

Il convient également d'améliorer les services essentiels et d'orienter l'économie vers une croissance durable. Nous avons mené des actions concertées et efficaces dans ces domaines, comme cela a été décrit par l'Ambassadeur Negroponte. Nous donnerons plus de détails lorsque nous présenterons, conjointement avec les États-Unis, nous une mise à jour globale au Conseil le mois prochain, comme cela est demandé dans la résolution 1483 (2003).

Je désire toutefois dire quelques mots aujourd'hui sur l'importance que nous accordons à des progrès rapides dans les secteurs de la justice et des droits de l'homme et en ce qui concerne l'amélioration du rôle des femmes dans la société, tant aux niveaux national que local. L'Iraq a traversé des décennies de violences et de répression politique au cours desquelles son système judiciaire a été grandement corrompu et déformé. Nous nous réjouissons des propositions visant à accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la facilitation de la réforme du système judiciaire et la protection des droits de l'homme. La communauté internationale doit jouer un rôle clef pour aider les Iraquiens à rétablir un système judiciaire juste et transparent qui protège réellement les droits des citoyens. Dans le même temps, nous pouvons concourir à la création d'une culture nouvelle, où les droits de l'homme seront toujours respectés, au lieu d'être systématiquement violés.

L'Autorité provisoire de la coalition est déjà pleinement engagée dans le processus d'aide à la réforme du système judiciaire des Iraquiens. Une partie importante de nos efforts est consacrée aux aspects pratiques de reconstitution des tribunaux, d'élimination des juges et procureurs trop impliqués dans les crimes du parti Ba'ath pour demeurer dans leurs fonctions, et de formation de ceux qui restent. Il appartiendra aux Iraquiens de décider comment poursuivre ces activités à long terme. Mais l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales possèdent une vaste expérience dans ce domaine sur laquelle les Iraquiens peuvent compter, et que nous devrions mettre à leur disposition.

Le traitement des crimes commis par le passé est l'un des grands défis à relever pour tout pays ayant connu oppression et violence. Là encore, c'est aux Iraquiens qu'il incombera de prendre cette décision.

Nous attendons avec le plus grand intérêt les résultats du groupe spécial du Conseil de gouvernement mentionné par M. Pachachi ce matin. L'expérience internationale ne manque hélas pas dans ce domaine. L'Autorité a ouvert un bureau chargé des droits de l'homme et de la justice pendant la transition pour faciliter ce processus. Elle s'occupe de la collecte de témoignages, de l'identification des personnes portées disparues, du règlement des litiges en matière de biens et de propriétés, et de l'examen des charniers ainsi que de la conservation des preuves.

La tâche qui nous attend est énorme. De nouveaux charniers sont découverts en Iraq presque tous les jours. Il y en a jusqu'à présent 115; d'autres vont être découverts. On estime qu'ils contiennent les dépouilles de plus de 300 000 victimes du régime de Saddam Hussein. Aider l'Iraq à venir à bout de ce legs douloureux prendra de nombreuses années. Une équipe britannique d'experts médico-légaux a fait des recommandations quant à l'exhumation des charniers et à la conservation de preuves. Nous sommes sur le point d'envoyer une deuxième équipe pour aider à coordonner ce qui doit être un effort international et nous espérons que d'autres États membres enverront des équipes médico-légales en Iraq pour nous aider. Mais à long terme, cette tâche devra être accomplie par les autorités irakiennes, qui auront besoin de formation et de conseils techniques. C'est un autre domaine dans lequel la communauté internationale a beaucoup à offrir.

S'agissant de la promotion des droits de l'homme, nous nous félicitons de nouveau des recommandations du Secrétaire général et nous les appuyons, y compris en ce qui concerne les conseils et l'assistance en matière de formation et de renforcement des capacités. La mise en place d'une société civile robuste sera essentielle à la nouvelle démocratie. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) jouera un rôle important à cet égard. Nous nous félicitons de la décision du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'envoyer des observateurs des droits de l'homme en Iraq. Le Royaume-Uni a alloué 650 000 dollars pour financer ce projet, soit 60 % des coûts de démarrage pour leur déploiement et l'appui à leur travail.

Dans ces deux domaines, l'Autorité a tenté de jeter les bases d'un système judiciaire et de structures solides dans le domaine des droits de l'homme. C'est une tâche vitale et de longue haleine, où l'Organisation

des Nations Unies doit jouer un rôle clef. Mais il est important que l'Organisation et l'Autorité oeuvrent de concert de manière efficace et coordonnée pour donner aux Irakiens l'appui nécessaire. Le double rôle de Sergio Vieira de Mello est particulièrement important à cet égard.

Nous appuyons pleinement les observations du Secrétaire général concernant l'inclusion des femmes irakiennes dans les processus politiques et constitutionnels de transition actuellement en cours en Iraq. Elles étaient, après tout, les victimes silencieuses de l'ancien régime. Nous devons maintenant les aider à trouver leur voix. Au niveau ministériel, nous avons appuyé la conférence des femmes qui s'est tenue à Bagdad le 9 juillet dernier, lors de laquelle une large gamme de questions avaient été débattues. Elle marquait un bon départ, mais il faut faire davantage pour encourager les femmes irakiennes à s'organiser et à s'exprimer. Nous exhortons le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à poursuivre ses activités en Iraq et espérons qu'il sera en mesure de mettre à exécution ses projets relatifs à la tenue d'une conférence nationale dans les semaines à venir. Nous avons encouragé les dirigeants des groupes politiques irakiens et d'autres groupes à inclure des représentantes aux niveaux tant national que régional et nous espérons que les dirigeants considéreront que c'est une partie importante de la réintroduction de la démocratie dans leur pays.

Le Royaume-Uni apporte également son concours à la création d'une commission indépendante des médias permettant la mise en place d'un secteur des médias robuste et professionnellement indépendant. Nous nous félicitons de la détermination de l'ONU à envisager où et comment elle pourra contribuer à la mise en place en Iraq des institutions de la société civile, aux processus électoraux, à la réforme tant constitutionnelle, judiciaire que juridique et à la réforme de l'administration publique et du secteur de la sécurité. Démontre l'infrastructure d'oppression de l'ancien régime a représenté un premier pas nécessaire mais nullement suffisant.

En s'attaquant à ces questions et à d'autres dans les mois à venir, l'administration intérimaire pourra, de concert avec le peuple irakien, se tourner vers la communauté internationale pour requérir son appui et son aide concrète, dont l'envergure potentielle a été bien décrite par le Secrétaire général et le Représentant spécial aujourd'hui.

La constitution du Conseil de gouvernement a représenté un moment capital pour l'Iraq. Pour la première fois depuis des décennies, l'Iraq dispose d'une administration – une voix puissante que nous avons entendue aujourd'hui – largement représentative de sa diversité et capable de servir les intérêts de l'ensemble du peuple iraquien. Les Iraquiens peuvent enfin avoir un aperçu des possibilités qui leur sont offertes de mettre en oeuvre leurs capacités pour bâtir un avenir meilleur, mais il leur faut, pour ce faire, l'appui immédiat de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle la contribution de l'ONU est pour l'heure si précieuse et si appréciée.

Le critère fondamental qui guidera nos travaux en Iraq au cours de la période à venir – la pierre angulaire, comme l'a dit Sergio Vieira de Mello – est la nécessité de rendre l'Iraq aux Iraquiens aussi rapidement que cela pourra être possible dans un cadre de stabilité et de sécurité grâce à un processus de réforme constitutionnel mené par le peuple iraquien. J'espère que la communauté internationale dans son ensemble continuera de renforcer sa participation à la mise en place d'un meilleur Iraq. La résolution 1483 (2003) demande l'instauration d'un partenariat international véritable et demande aux États Membres et autres organisations à aider le peuple iraquien à réformer ses institutions, à reconstruire son pays et à contribuer à la stabilité et à la sécurité. Ce qui est essentiel pour forger ce partenariat, c'est le rôle qui incombe à l'ONU dans les domaines énoncés dans la résolution 1483 (2003) – un rôle que le Représentant spécial module judicieusement au fil des semaines.

Au moment où je me résigne au report inexplicable de ma retraite, j'attends avec intérêt de travailler avec lui et avec l'ensemble de l'équipe onusienne dans les mois à venir, sachant, d'après mon expérience au Conseil, que la reconstruction d'un Iraq libre et stable représente à tous égards une entreprise collective de la communauté internationale.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Aguilar Zinser** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, ma délégation est particulièrement satisfaite que ce soit vous, Ministre des relations extérieures de l'Espagne, qui assumez la présidence du Conseil de sécurité lors de la tenue de cette importante séance.

Ma délégation remercie le Secrétaire général du rapport présenté au Conseil et de sa déclaration liminaire au début de la séance. Nous remercions tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, du message important, des précisions et des avis qu'il a partagés avec nous pour que le Conseil de sécurité prenne la mesure du rôle de l'ONU et de la situation qui prévaut en Iraq.

Ma délégation souhaite également la bienvenue à M. Adnan Pachachi, à M. Ahmad Chalabi et à Mme Aqeela al-Hashemi.

Mon gouvernement a dûment pris note de la création du Conseil de gouvernement intérimaire de l'Iraq. Nous avons écouté avec attention la déclaration de M. Pachachi concernant les objectifs et les buts envisagés par ce Conseil dans un avenir immédiat, et nous lui adressons nos vœux sincères de succès dans l'accomplissement de la tâche considérable de reconstruction politique de l'Iraq.

L'objectif exprimé par le Secrétaire général de l'ONU, s'agissant de la présence de l'Organisation en Iraq, est pleinement partagé par le Gouvernement mexicain. Nous convenons que l'objectif immédiat est de mettre fin, dès que possible, à l'occupation militaire dans le cadre de la mise en place d'une autorité iraquienne véritablement représentative susceptible de restaurer et d'exercer la pleine souveraineté de l'Iraq conformément à un ordre constitutionnel conçu par les Iraquiens pour les Iraquiens.

À cet égard, ma délégation souscrit pleinement aux principes énoncés ici par le Représentant permanent du Pakistan, principes que nous avons défendus relativement à la situation en Iraq et qui sont certainement ceux qui inspirent les actions de l'ONU. Nous espérons que le calendrier mentionné dans le rapport du Secrétaire général pourra aboutir de la manière la plus heureuse et la plus rapide au rétablissement effectif de la pleine souveraineté de l'Iraq.

La raison de la présence de l'ONU en Iraq et le mandat que lui a confié le Conseil, c'est d'aider les Iraquiens, d'appuyer le peuple de ce pays, de renforcer sa capacité de recouvrer sa souveraineté, à faire face aux problèmes humanitaires, de créer les conditions permettant le plein exercice des droits de l'homme et d'encourager la création des institutions propices au développement économique, politique et social du

peuple iraquien. C'est le peuple iraquien qui constitue l'objectif de l'ONU, l'objectif unique poursuivi par l'ONU en Iraq. À ce titre, nous nous félicitons de ce que, grâce au dialogue et à l'effort de communication avec tous les secteurs de la société iraquienne, l'ONU est de nouveau présente en Iraq, a défini un programme de travail, affirmé ses priorités et manifesté sa position.

C'est également grâce à cela que le Conseil de sécurité peut se faire une idée plus claire de ce que veulent les Iraquiens. Comme l'a dit M. Sergio Vieira de Mello, indépendamment du secteur, des convictions religieuses et de l'origine ethnique des membres de la société iraquienne, le peuple iraquien a des doléances, des exigences, des buts et des objectifs très clairs, qui nous ont été énoncés aujourd'hui par M. Vieira de Mello.

En premier lieu, il s'agit bien entendu du rétablissement de la paix, de l'ordre et de la sécurité. Ici, il convient de souligner que la responsabilité principale incombe, en vertu du droit international humanitaire à l'Autorité mise en place par les puissances occupantes. Cette responsabilité ne saurait incomber être remplacée par personne, mais la communauté internationale peut contribuer à l'accomplissement de la tâche qui consiste à rétablir la sécurité et l'ordre en Iraq.

À cet égard, ma délégation se félicite des rapports qui ont été présentés tout à l'heure au Conseil par les représentants de la coalition. Nous attendons avec intérêt le rapport qui devrait suivre, d'après l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, en application de la résolution 1483 (2003), et qui communiquera les informations dont la coalition et l'Autorité doivent faire part au Conseil de sécurité pour lui permettre de décider quelles mesures prendre en renforcement du rôle des Nations Unies et pour contribuer plus activement au plein rétablissement de la paix et de la sécurité.

La paix et la sécurité que nous souhaitons voir régner en Iraq ne dépendent pas pour l'essentiel que des dispositifs militaires et de police. Tout dépendra en fin de compte du dispositif politique que les Iraquiens réussiront à mettre en place pour faire face aux besoins humanitaires, créer les institutions solides que requiert l'état de droit et les conditions de développement socio-économique permettant d'installer la paix et la sécurité dans le pays, ainsi que de la mesure dans laquelle ils parviendront à s'entendre sur les nouvelles

institutions représentatives à mettre en place pour tourner la page sur la répression brutale qu'ils ont connue dans le passé. Mon gouvernement espère par conséquent que le processus interne de consolidation politique aboutira rapidement à l'instauration de la paix et de la sécurité, dans l'intérêt de toute la région.

Quel peut être, par conséquent, le rôle de l'ONU? M. Vieira de Mello et le Secrétaire général l'ont déjà bien expliqué. Je voudrais néanmoins apporter quelques précisions sur ce point.

Il est nécessaire d'accélérer le déploiement de l'aide humanitaire et d'en étendre l'action afin de porter remède aux conditions difficiles dans lesquelles se trouvent différents secteurs de la société iraquienne. Cela passe par une transformation du programme « pétrole contre nourriture » en mécanismes et programmes nationaux dûment appuyés par la communauté internationale. Toutefois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général et comme vient de le souligner M. Vieira de Mello dans son exposé, les conditions de sécurité entravent considérablement la réalisation de ces tâches. Nous lançons donc un appel tout particulier à l'Autorité provisoire de la coalition afin qu'elle redouble d'efforts pour assurer aux organismes humanitaires des Nations Unies, de la communauté internationale et de l'Iraq, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, les conditions de sécurité suffisantes pour leur permettre de poursuivre leur travail d'assistance à la population civile iraquienne.

Dans les conditions actuelles, la protection des travailleurs humanitaires doit être une priorité. Il s'agit d'une responsabilité collective de tous les États et d'une responsabilité toute particulière des autorités actuelles de l'Iraq. À cet égard, nous déplorons la disparition tragique d'un représentant du Comité international de la Croix-Rouge, annoncée ce matin par M. Vieira de Mello.

Nous estimons aussi que l'ONU peut faire profiter l'Iraq de son expérience dans les domaines du désarmement et de la démobilisation. Il nous semble en effet qu'il y a des capacités que l'on ne peut et que l'on ne doit pas laisser gaspiller et qui doivent servir dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, une composante fondamentale de la création d'un nouvel ordre en Iraq.

Nous pensons avec le Secrétaire général et son Représentant spécial que l'une des préoccupations les

plus immédiates et les plus importantes, durant la reconstruction de l'Iraq, est la protection des droits de l'homme. Nous devons veiller avant tout à rétablir un respect élémentaire des droits et des libertés fondamentaux, non seulement actuellement mais aussi dans l'optique de la tâche décisive et très importante qui consistera à demander aux auteurs des atrocités inqualifiables dont on nous fait un écho croissant, avec la découverte de nouvelles pièces à conviction, de répondre de leurs actes. C'est essentiel si l'on veut rétablir la concorde et l'état de droit et châtier les responsables. Mais le respect des droits de l'homme et le rétablissement d'un ordre juridique juste sont tout aussi indispensables.

À cet égard, il va être nécessaire d'appuyer les efforts qui seront faits par le peuple iraquien et ses représentants pour définir les formes et procédures d'application des châtiments des responsables des atrocités commises.

L'ONU aura aussi la tâche fondamentale de veiller à une participation active des femmes au processus de changement. À cet égard, nous nous associons à ce qui a été dit en ce sens, ce matin, par divers représentants. Il est nécessaire d'appuyer le peuple iraquien dans son processus de redressement et son développement économiques.

Le patrimoine pétrolier du peuple iraquien jouera un rôle essentiel dans ce redressement et ce développement économiques. Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il est nécessaire de veiller à ce que le pétrole soit utilisé uniquement au service et dans l'intérêt du peuple iraquien. À cette fin, nous devons faire un effort pour clarifier les tâches et fonctions confiées au Conseil international consultatif et de contrôle par la résolution du Conseil de sécurité. Ce Conseil doit en effet être doté de fonctions de contrôle et de conseil permettant de garantir la transparence de l'utilisation des ressources pétrolières. À l'instar d'autres délégations, nous exprimons le vœu que l'on parviendra à un consensus pour donner au mandat de ce Conseil consultatif et de contrôle la portée et la nature que la résolution 1483 (2003) prévoit expressément.

À cet égard, on ne peut selon nous contracter d'engagement concernant le pétrole iraquien qui ne procède pas de la volonté expresse du peuple iraquien. C'est pourquoi la restructuration de l'industrie pétrolière doit garder pour l'instant un caractère

uniquement provisoire, jusqu'à ce que l'autorité constitutionnelle iraquienne soit mise en place et définisse elle-même les conditions dans lesquelles le peuple iraquien exercera sa souveraineté sur son pétrole, ainsi que la structure à donner à l'industrie et les modalités d'utilisation des ressources provenant du pétrole, dans l'intérêt de la population.

Tous ces efforts déployés par la communauté internationale par le biais de l'ONU doivent aller de pair avec une contribution très active des États à l'aide humanitaire et aux activités d'assistance à la reconstruction de l'Iraq. L'ONU doit être le canal principal d'expression et de mise en oeuvre de l'appui de la communauté internationale au processus de reconstruction.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation a toute confiance dans le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que dans le fonctionnement et la structure du Bureau qui a été mis en place. Nous espérons que le travail que devront effectuer M. Vieira de Mello et le Secrétariat aboutira le plus tôt possible au rétablissement de la souveraineté de l'Iraq.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Mexique de ses aimables paroles à mon égard.

**M. Tafrov** (Bulgarie) (*parle en espagnol*) : C'est pour ma délégation un honneur et un privilège, Madame la Présidente, que de participer à cette séance du Conseil de sécurité sous la présidence très efficace et dynamique de l'Espagne en ce mois de juillet.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général de sa participation à notre débat, aujourd'hui, et également de son rapport (S/2003/715) sur la mise en oeuvre de la résolution 1483 (2003). Je voudrais également le remercier de ses propos introductifs, où il a évoqué les principes et les objectifs de l'action de l'Organisation des Nations Unies en Iraq, qui sont, je dois dire, entièrement partagés par la Bulgarie. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, pour son intervention, mais surtout pour son action en Iraq. Il a su se mettre à l'écoute des forces vives de la société iraquienne et se faire leur interprète fidèle. Il a su établir des contacts extrêmement utiles avec les pays de la région et, en même temps, trouver

la bonne synergie avec l'Autorité provisoire de la coalition, ce qui, je crois, est à porter à son crédit. Nous l'en remercions et nous voudrions lui manifester notre plein soutien.

C'est un plaisir particulier pour moi de saluer à la table du Conseil les représentants du Conseil de gouvernement de l'Iraq, M. Pachachi, M. Chalabi et Mme al-Hashemi. La création de ce Conseil est un pas important pour les Iraquiens dans leur effort de reprise en main de leur destin. La Bulgarie salue ce développement extrêmement positif, et je voudrais assurer les représentants du Conseil, ici présents, du plein soutien de mon pays à la volonté des Iraquiens de construire un Iraq libre et indépendant et de renouer les relations chaleureuses et d'amitié qui ont toujours caractérisé les relations entre nos pays.

Le rôle de l'ONU en Iraq doit être central, et il a vocation à devenir de plus en plus important et à se renforcer toujours davantage. C'est la profonde conviction de la Bulgarie et nous nous félicitons de ce que les premiers pas qu'a fait notre Organisation en Iraq sont des pas réussis, malgré les conditions très difficiles de travail de l'équipe de M. Sergio Vieira de Mello. Ces résultats sont très encourageants. À notre avis, l'approche qu'a choisie M. Vieira de Mello est susceptible de nous permettre de voir des résultats toujours plus concrets.

Je voudrais souligner l'importance que la Bulgarie accorde à l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. C'est un domaine qui est particulièrement important pour un pays qui essaie de sortir de décennies de dictature sanguinaire et de construire un État de droit.

En tant que représentant d'un pays qui a du faire face, dans le passé récent, à une situation, sinon identique, du moins similaire, je suis particulièrement sensible à l'aspiration exprimée tout à l'heure par M. Pachachi à une réconciliation nationale basée sur la clarté concernant le passé récent. Ce dernier, malheureusement, comme l'a souligné M. Vieira de Mello, a été des plus obscurs et des plus brutaux. À notre avis, l'ONU a tout son rôle à jouer pour accompagner les efforts des Iraquiens à faire lumière sur leur passé récent. De ce point de vue, l'ONU est le principal moyen par lequel la communauté internationale, à notre avis, doit aider les Iraquiens à faire face à ces défis très importants.

La situation en matière de sécurité reste extrêmement fragile et présente des problèmes majeurs. De ce point de vue, la responsabilité de l'Autorité provisoire de la coalition est, bien évidemment, fondamentale. Nous pensons que la communauté internationale doit trouver les moyens d'aider les Iraquiens à reprendre en main les leviers de la gestion de cette situation aussi rapidement que possible. Nous partageons entièrement l'approche du Secrétaire général concernant la structure et l'objectif de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous pensons que le rôle de l'ONU à l'avenir devra être précisé en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. C'est une évolution assez dynamique. Il a été très encourageant d'entendre M. Vieira de Mello partager la même approche.

Avant de terminer, je voudrais dire, sur une note peut-être un peu plus personnelle, combien j'ai été ému d'entendre M. Pachachi, en début de son intervention, mentionner d'une manière très appuyée le mot « liberté ». Bien évidemment, la liberté représente les prémices de tout développement et de toute indépendance. Je souhaite de tout coeur le bonheur à l'Iraq libre et indépendant.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il a adressées à la délégation espagnole, que j'ai l'honneur de diriger.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Espagne.

C'est pour moi, et croyez-moi, ce n'est pas rhétorique, un honneur de présider la présente séance du Conseil de sécurité, car aujourd'hui est un jour important pour l'Iraq, pour la communauté internationale et pour le système des Nations Unies.

Nous sommes attachés à l'avenir de l'Iraq, un Iraq, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, stable, uni, prospère et démocratique, vivant en paix tant au sein de ses frontières qu'avec ses voisins : un Iraq qui laisse derrière lui 35 années de dictature sanguinaire et 35 années de mauvaise gestion des affaires publiques. Une situation dont la portée évoquée par M. Vieira de Mello – des centaines de milliers de morts, des centaines de milliers de victimes de la répression – et les paroles émouvantes de M. Adnan Pachachi concernant la privation de liberté et la dégradation de la dignité humaine du peuple iraquien en disent long sur ce passé récent.

Il existe, certes, encore des difficultés. Elles nous ont été exposées tant dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/715) que dans les interventions du Représentant spécial et du porte-parole du Conseil de gouvernement de l'Iraq, et je les ai personnellement constatées durant mon récent voyage à Bagdad. Néanmoins, on commence aujourd'hui à discerner avec clarté ce nouvel Iraq démocratique, pleinement intégré dans la communauté internationale et respectueux des droits et libertés, un nouvel Iraq qui exploite efficacement ses immenses ressources naturelles pour le bien de tous les Iraquiens et qui offre un cadre propice au développement de ce grand peuple, dont les potentialités ont été prouvées tout au long de l'une des histoires les plus riches en culture et en civilisation humaines, ainsi que nous l'a rappelé Sergio Vieira de Mello.

Effectivement, l'évaluation de la situation iraquienne qui ressort des déclarations d'aujourd'hui, plus précisément de celles du Secrétaire général, de M. Vieira de Mello et de M. Pachachi, donne lieu d'espérer, et ce, bien qu'elle demeure extrêmement complexe. En effet, la chute du régime de Saddam Hussein a fait naître de grands espoirs, se traduisant par une impatience bien naturelle chez ceux qui ont connu la soumission et les privations. Après plusieurs décennies de mauvaise gestion, les Iraquiens espèrent une amélioration de leurs conditions de vie, et ce, dès maintenant. Après plusieurs décennies de répression et de dictature, le peuple iraquien aspire à prendre sans tarder les rênes de son propre destin.

En réalité, au jour d'aujourd'hui, la vie n'est pas facile en Iraq. Chaque vie perdue, du côté des civils ou des forces de la coalition, ne peut être qualifiée que de tragédie, car il existe des risques et des menaces, certes non stratégiques de nature, dus à l'effet conjugué de la résistance et de la criminalité. Sur ce dernier point, M. Vieira de Mello a rappelé qu'à la fin de l'année 2002, Saddam Hussein a libéré la majeure partie des prisonniers condamnés pour délit de droit commun.

Dans ce contexte, il convient de rappeler, à la suite de plusieurs autres orateurs, que tant que la nouvelle force de police iraquienne n'aura pas été déployée avec efficacité, c'est aux forces de l'Autorité provisoire de la coalition qu'il appartiendra d'assurer la sécurité des personnes et des biens. De plus, la résolution 1483 (2003) appelle les membres de la communauté internationale à contribuer à la réalisation de cette tâche.

À cela viennent s'ajouter des pénuries dans la fourniture des services de base comme l'électricité, l'eau courante et le carburant, pénuries essentiellement dues aux problèmes de sécurité évoqués. Nous avons également tablé sur une crise alimentaire qui, fort heureusement, n'a pas eu lieu. Le système de distribution des vivres fonctionne relativement bien dans la majeure partie du pays. Les services hospitaliers s'améliorent, tandis que les étudiants ont pu terminer l'année scolaire. Les banques de Bagdad recommencent à fonctionner, comme j'ai pu le constater par moi-même.

Mais surtout, on ne soulignera jamais assez l'importance de la formation du Conseil de gouvernement de l'Iraq, dont nous avons eu l'honneur aujourd'hui d'écouter le porte-parole. Cette institution est la pierre angulaire de l'administration intérimaire iraquienne, dont le Conseil de sécurité a à l'unanimité demandé la formation au paragraphe 9 de la résolution 1483 (2003). Le Conseil de gouvernement se compose d'Iraquiens et d'Iraquiennes éminents et extrêmement courageux. Il réunit un panachage équilibré de représentants des groupes politiques, ethniques et religieux qui composent la mosaïque iraquienne. Ainsi, il symbolise l'unité iraquienne que nous souhaitons préserver. Sa création marque un pas décisif vers la réalisation des objectifs d'autonomie et de normalisation de la vie politique des Iraquiens. Pour faire écho aux propos de M. Sergio Vieira de Mello, j'ajouterai que le Conseil de gouvernement de l'Iraq dispose de pouvoirs exécutifs crédibles et qu'il est largement représentatif. Aussi mérite-t-il le plein appui de la communauté internationale.

Oui, la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, donne aujourd'hui, par la participation du porte-parole du Conseil de gouvernement, une reconnaissance à ce conseil. Le Conseil de gouvernement, dont l'autorité découle de la résolution 1483 (2003), obtiendra une légitimité auprès du peuple iraquien en contribuant efficacement à l'amélioration de ses conditions de vie de base ainsi qu'en ouvrant la voie à des élections libres et à la rédaction d'une constitution.

M. Pachachi nous a dépeint de façon saisissante la tâche immense qui attend le Conseil de gouvernement. Les défis à relever de toute urgence couvrent la totalité des fonctions gouvernementales, de la nomination de ministres à la gestion des ambassades, en passant par la construction des écoles – 1 500, selon

lui – et des hôpitaux. Réaliste, il a reconnu qu'il s'agissait là d'une responsabilité considérable. C'est une noble mission qui devrait bénéficier de l'appui sans réserve de la communauté internationale représentée par le Conseil de sécurité.

Le Conseil de gouvernement de l'Iraq peut, bien évidemment, compter sur l'appui indéfectible de l'Espagne. Le Conseil de gouvernement a une mission historique à accomplir, qui est, en premier lieu, d'élaborer une constitution et de créer les conditions propices à la tenue d'élections libres. Ces tâches constituent les fondements de la construction politique de la paix, de la prospérité et de la démocratie, tâche à laquelle le peuple iraquien doit s'atteler sous la direction du Conseil de gouvernement et à laquelle nous devons tous participer.

Je voudrais revenir sur ce que plusieurs orateurs ont dit concernant les caractéristiques de ce processus constitutionnel. Il importe, plus que tout, que le processus d'élaboration de la constitution soit inclusif. Les groupes démocratiques, politiques, ethniques et religieux, de même que les différents groupes sociaux du pays, et en particulier les femmes, doivent y participer. Aucun ne devrait se sentir mis à l'écart. Il est nécessaire de fixer un calendrier à la fois précis et souple car l'entreprise sera complexe, comme l'est tout processus constitutif. Il est primordial que les Iraquiens comprennent qu'un processus est mis en marche dans un but final bien défini et qu'il offre des perspectives politiques réelles pour une entente entre tous, dans le respect de chacun. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport – et cela a été souligné dans la plupart des déclarations d'aujourd'hui, auxquelles je souscris – il faut un programme ambitieux et réaliste, qui soit doté d'un calendrier souple, et dans lequel la prise de décision repose fondamentalement sur le consensus, permettant ainsi l'expression libre et sans entrave de toutes les opinions, notamment des sages réflexions de la société civile.

Enfin, il faut que la rédaction d'une constitution iraquienne soit dirigée par une personne éminente, estimée et chevronnée, dont l'autorité morale est reconnue et qui est dotée d'une grande sagesse politique. Ces caractéristiques sont très probablement familières à certains d'entre nous, les membres de l'Union européenne, car, comme on l'aura très certainement noté, elles correspondent à la description de la méthode que nous, Européens, avons employée lorsque nous nous sommes réunis en vue de nous doter

d'une constitution. Ce sont les traits distinctifs de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui vient de s'achever et à l'issue de laquelle un projet préliminaire de constitution européenne a été présenté.

Mais il est clair qu'il ne suffit pas de rédiger un projet de constitution. Comme je l'ai dit précédemment, la tenue d'élections libres est indispensable, et il va sans dire que le projet de constitution sera soumis à la ratification du peuple iraquien lors de consultations populaires.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle crucial dans tous ces domaines, étant donné sa vaste expérience en matière de démocratisation et de consolidation des institutions et sa capacité sans pareil de mener à bien en toute impartialité des tâches essentielles, notamment l'apport de conseils dans le cadre de la préparations des listes électorales; la convocation, la tenue et le contrôle d'élections, ainsi que l'identification et la création des conditions propices au pluralisme – depuis les moyens de communications jusqu'aux programmes d'inclusion des femmes.

Je souhaite reprendre ici certains points soulevés par M. Vieira de Mello et soulignés par l'Ambassadeur Greenstock. La transition politique vers la démocratie et le relèvement de l'économie ne suffisent pas en eux-mêmes, s'ils ne s'effectuent pas dans un contexte juridique respectueux des droits de l'homme.

Je me joins donc à ceux qui se sont félicités du rapport soumis conformément au paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003), ainsi qu'à ceux qui ont loué le travail réalisé par M. Sergio Vieira de Mello et son équipe, ainsi que leur dévouement dans des circonstances très difficiles.

Je tiens à souligner tout particulièrement notre grande confiance dans les activités du Représentant spécial qui est également Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Enfin, je tiens à m'associer aux autres membres qui ont appuyé les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Je terminerai en répétant, au nom du Gouvernement espagnol, notre engagement envers l'Iraq en tant que participant à la coalition; notre engagement sur le plan humanitaire envers le peuple iraquien, dans le domaine de la reconstruction de l'Iraq de sa stabilité et sa sécurité; notre engagement envers

l'Organisation des Nations Unies, ses institutions et tout particulièrement envers le Représentant spécial et, enfin, notre appui au Conseil de gouvernement iraquien et notre plus étroite coopération avec lui.

Dans sa marche vers la démocratie, qui est également une entreprise de communauté internationale, le peuple iraquien peut compter sur les meilleurs efforts de l'Espagne.

Je termine ainsi mon intervention au nom de la délégation espagnole et je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à son ordre du jour.

*La séance est levée à 14 h 5.*